

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 22^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 14 Mai 1968.

SOMMAIRE

1. — Dépôt d'une motion de censure (p. 1767).
2. — Modification de l'ordre du jour (p. 1768).
M. le président.
3. — Rappels au règlement (p. 1768).
MM. Duhamel, Ballanger, Defferre, le président, Souchal.
Suspension et reprise de la séance (p. 1769).
M. le président.
4. — Prise d'acte du dépôt d'une motion de censure (suite) (p. 1770).
Texte de la motion de censure.
5. — Manifestations d'étudiants. — Déclaration du Gouvernement (p. 1770).
M. Pompidou, Premier ministre.
M. Henry Rey.
Suspension et reprise de la séance (p. 1772).
M. le président.
Suspension et reprise de la séance (p. 1773).
6. — Convocation d'une commission (p. 1773).

7. — Manifestations d'étudiants. — Déclaration du Gouvernement (suite) (p. 1773)

MM. Mitterrand, Fouchet, ministre de l'intérieur; Pompidou, Premier ministre; Peyrcfitte, ministre de l'éducation nationale; Dupuy, Sudreau, Ballanger, Dijoud, Fanton.

8. — Convocation de la conférence des présidents (p. 1782).
9. — Ordre du jour (p. 1782).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEPOT D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. Je viens de recevoir, à seize heures dix, une motion de censure dont je donnerai lecture à l'Assemblée après en avoir fait vérifier les signatures — on sait en effet que le même député ne peut signer plusieurs motions de censure à la fois et que tout double emploi avec la motion de censure précédente est interdit — et après l'avoir notifiée au Gouvernement en application de l'article 150 du règlement.

— 2 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a pris acte ce matin de l'inscription par le Gouvernement, en tête de l'ordre du jour de cet après-midi, d'une déclaration sans débat.

Le Gouvernement vient de me faire savoir qu'il acceptait la formule proposée à la conférence par plusieurs présidents de groupe et consistant, dans le cadre de cette procédure sans débat, à permettre à un orateur par groupe de répondre au Gouvernement.

Je pense que l'Assemblée désirera, après la déclaration de M. le Premier ministre, une suspension de séance, afin que chaque groupe puisse désigner son porte-parole et que celui-ci soit en mesure de préparer son intervention.

Je demanderai aux représentants des groupes de s'en tenir à un temps de parole d'une vingtaine de minutes, ce qui représentera tout de même une durée totale d'interventions d'une heure quarante minutes.

En suite de quoi, et le cas échéant après une réponse du Premier ministre, nous en aurons terminé avec cette déclaration qui, d'abord prévue sans débat, aura cependant donné lieu à débat. (Sourires.)

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Sans vote !

M. le président. D'autre part, j'informe l'Assemblée que j'ai l'intention de réunir dans l'après-midi la conférence des présidents pour que celle-ci puisse prendre en considération un travail en cours à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, présidée par M. René Capitant.

— 3 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. Plusieurs orateurs sont inscrits pour des rappels au règlement.

Dans l'ordre de ces inscriptions, je donne d'abord la parole à M. Duhamel.

M. Jacques Duhamel. Monsieur le président, nous prenons acte avec satisfaction que le Gouvernement, comme suite à la demande que notre groupe en avait faite ce matin, a retenu la procédure prévue par l'article 132, alinéa 1^{er}, du règlement, qui prévoit qu'une déclaration du Gouvernement peut être suivie d'un débat.

Cette application du règlement nous paraît en l'occurrence indispensable, précisément parce que ce qui ressort des événements récents, c'est, ici et ailleurs, un manque de dialogue. S'il ne s'organise pas dans ses cadres naturels, alors on voit qu'il s'établit dans la rue.

Oh ! je ne prétends pas pour autant qu'un débat ici, aujourd'hui, suffira à régler un problème aussi difficile que celui de l'adaptation de l'enseignement, notamment de l'enseignement supérieur, aux exigences de notre époque. Nous sommes même tous à ce sujet, me semble-t-il, tenus à une certaine pudeur. Nous avons tous une part de responsabilité. (Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.) Celle du Gouvernement est évidemment la plus lourde puisqu'il est au pouvoir depuis six ans...

Sur de nombreux bancs. Dix ans !

M. Jacques Duhamel. Il y a eu deux gouvernements depuis dix ans.

... et que pendant dix jours, en tout cas, ce gouvernement n'a pas semblé exister.

M. le président. Monsieur Duhamel, tenez-vous-en, je vous prie, au rappel au règlement, d'autant que vous avez satisfaction.

M. Jacques Duhamel. Mais l'attitude de ceux qui prétendraient accaparer le mouvement après avoir pris le train en marche, et parfois en marche arrière, serait indécente. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

L'éducation nationale ne doit pas être un domaine de combats partisans. Aussi souhaitons-nous — et nous sommes heureux que l'occasion nous en soit offerte — que, dès aujourd'hui, le porte-parole de notre groupe, M. Pierre Sudreau, pût dégager les lignes essentielles d'une réforme de l'université.

A cet égard, la commission de contrôle dont nous avons demandé la constitution, pour permettre aux représentants de chaque groupe de cette Assemblée, sans querelle de partis, d'entendre tous les intéressés, serait un complément utile, si l'on

veut qu'une réforme réfléchie soit élaborée et adoptée avant la rentrée universitaire d'octobre prochain. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Mon rappel au règlement porte sur l'application de l'article 149.

Ce matin, à la conférence des présidents, le Gouvernement a fait connaître qu'il désirait faire devant l'Assemblée une déclaration sans débat. A la suite de l'insistance manifestée par certains présidents de groupe, une sorte de demi-débat a été acceptée par le Gouvernement. C'est, me semble-t-il, une victoire dont l'opposition doit se féliciter. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mais ce n'était là que la moindre de nos demandes. En effet, selon l'article 149 in fine du règlement, une déclaration du Gouvernement peut être soumise au vote de l'Assemblée, qui l'approuve ou la désapprouve.

Nous estimons que, dans une circonstance aussi grave, aussi sérieuse que celle-ci, il aurait été normal et utile que le Parlement eût la possibilité de se prononcer et que ses membres puissent dire s'ils sont ou non d'accord sur la politique gouvernementale dans ce domaine. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Certes, l'opposition dispose d'une arme, et M. le président vient de faire savoir qu'elle entendait bien s'en servir. Nous avons en effet déposé une motion de censure qui porte à la fois sur les problèmes politiques, économiques et universitaires.

Sur plusieurs bancs du groupe de l'union des démocrates pour la V^e République. Alors ?

M. Edouard Charref. De quoi vous plaignez-vous ?

M. Robert Ballanger. Cette motion de censure permettra à l'opposition de compter ceux qui veulent condamner le Gouvernement.

Mais nous voudrions que le Gouvernement soit moins prudent et qu'il tente aussi de compter ses propres amis ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Il pouvait le faire très valablement, et en toute sécurité puisqu'il n'engageait pas sa responsabilité, en demandant simplement un vote approuvant ou désapprouvant sa politique sur ce point particulier.

M. Guy Ducloné. Il a peur !

M. Robert Ballanger. S'il ne le fait pas, c'est donc qu'il n'est pas sûr de ses propres amis. C'est ce que je voulais démontrer devant l'Assemblée et j'en prends acte. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Mon rappel au règlement porte sur les articles 150 et 149 du règlement.

En application de l'article 150, je me permets de vous rappeler, monsieur le président, que vous avez le devoir, comme vous l'avez fait lors du dépôt de la dernière motion de censure et des motions précédentes, de donner lecture de la motion dès qu'elle est déposée.

Or l'article 150 du règlement précise que la motion de censure ne peut être déposée qu'en séance publique. Nous ne pouvions donc, en ce qui nous concerne, ni déposer la motion de censure, ni la liste de ses signataires, avant l'ouverture de la présente séance, le règlement nous l'interdit. Nous étions donc obligés d'attendre que vous ayez prononcé les paroles sacramentelles : « La séance est ouverte ».

Je vous demande donc de donner lecture de cette motion de censure.

Puisque le Gouvernement ne veut pas engager sa responsabilité — il est d'ailleurs encore temps qu'il le fasse s'il le désire — et étant donné ce qui a été dit ce matin à la conférence des présidents et que vient de rappeler M. Ballanger, je me tourne vers M. le Premier ministre en lui lançant un dernier appel : est-ce que vraiment il ne considère pas qu'il serait digne de lui et de son gouvernement d'engager sa responsabilité dans le débat qui va s'ouvrir ? (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste, et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Robert Ballanger. Il est trop prudent pour cela.

M. Gaston Defferre. Je me permets d'insister auprès de M. le Premier ministre pour qu'il me fasse l'honneur d'une réponse. (Mouvements divers.)

Voix nombreuses sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. Répondez ! Répondez !

M. le président. Je vous en prie, laissez M. Defferre achever son rappel au règlement.

M. Gaston Defferre. M. le Premier ministre ne désire pas répondre ?

M. le président. Visiblement pas. (Rires et exclamations sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Monsieur Defferre, poursuivez, je vous prie.

M. Gaston Defferre. Ma deuxième observation concerne le déroulement de la séance.

Monsieur le président, vous nous avez dit que vous aviez appris, depuis la réunion de la conférence des présidents, que la déclaration sans débat que doit faire M. le Premier ministre serait tout de même suivie d'un débat restreint, c'est-à-dire, appelons les choses par leur nom, d'un débat mais non sanctionné par un vote. Et vous avez ajouté qu'après la déclaration du Premier ministre la séance serait suspendue pour permettre à chaque groupe de désigner son orateur et à celui-ci de préparer son intervention.

Le président du groupe Progrès et démocratie moderne, M. Duhamel, vient de nous faire connaître qu'il a déjà désigné son orateur. M. Sudreau. Nos collègues du groupe communiste ont certainement fait de même et je suis convaincu que leur porte-parole est prêt à intervenir.

Je me permets donc d'insister pour qu'il n'y ait pas de suspension de séance après l'audition de M. le Premier ministre (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne. — Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants) et je tiens à dire pourquoi.

Nous savons en effet trop bien comment les choses se passent : après l'audition du Premier ministre, l'hémicycle se videra et à la reprise les députés de la majorité ne rejoindront pas leurs bancs pour entendre les orateurs de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

Il me paraît donc plus normal que le débat se déroule sans interruption. Toutefois, si, après avoir entendu les orateurs de chaque groupe, M. le Premier ministre veut prendre le temps de la réflexion avant de leur répondre, alors nous accepterons une suspension de séance. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Monsieur Defferre, en réponse à la première partie de votre rappel au règlement relative à la lecture que, selon vous, le président de séance doit faire immédiatement d'une motion de censure dès qu'elle est déposée, je dois vous indiquer que rien dans le règlement — je dis bien : rien — n'impose cette obligation au président.

M. Jacques Maroselli. Monsieur le président, voulez-vous...

M. le président. Voulez-vous me permettre de parler, monsieur Maroselli ? Il me semble que le débat y gagnera en clarté.

M. Jacques Maroselli. Je vous en prie, monsieur le président.

M. le président. Je vous en remercie infiniment. (Sourires.)

Rien, absolument rien, je le répète, ne fait obligation au président de séance de lire immédiatement le texte d'une motion de censure. Lorsque, en vertu de certaines procédures, des documents doivent être transmis ou lus immédiatement, le mot « immédiatement » figure expressément dans les textes, et ce n'est pas le cas pour l'article 150.

Aujourd'hui, je serais d'ailleurs bien en peine de faire cette lecture, non pas parce que le texte qui m'a été remis serait illisible — il est lisible, j'en suis ravi (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste) et le secrétaire du groupe qui l'a déposé a eu la courtoisie de me le montrer tout à l'heure — mais simplement parce qu'un pointage précis portant sur une centaine de noms est obligatoire et qu'il convient de laisser aux services le temps d'y procéder normalement. Cette querelle n'a donc aucun sens. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

Je ne cherche en l'occurrence aucun succès aux dépens de qui que ce soit ou en faveur de quiconque. Ce qui m'importe, c'est que le règlement soit appliqué, et soyez tranquilles, mes chers collègues, il le sera.

Pour ce qui est d'une éventuelle suspension de séance, il est bien entendu, monsieur Defferre, que si personne ne la demande il n'y en aura pas ; ce n'est pas moi qui la prononcerai de ma propre initiative. Je me borne à vous rappeler qu'il est de tradition constante, et cela s'est vu fréquemment après une déclaration gouvernementale, ou après des discours importants, que, lorsqu'un président de groupe demande une suspension de séance, elle est quasiment de droit. Je ne suspendrai donc pas la séance, sauf si cette suspension m'est demandée dans les termes habituels. (Rires.)

Cela dit, permettez-moi d'ajouter, monsieur Defferre, qu'après ce que vous venez de dire, il est à craindre que la non-suspension de la séance ne vide encore plus l'hémicycle qu'une suspension. (Sourires.)

La parole est à M. Souchal pour un dernier rappel au règlement.

M. Roger Souchal. Monsieur le président, mes chers collègues, de la déclaration de M. Julia mercredi dernier et des photographies que j'ai eues en main hier et aujourd'hui, il ressort qu'une infime minorité d'étudiants, sous la conduite de M. Cohn-Bendit, ont profané la tombe du Soldat inconnu.

Permettez au plus jeune déporté de la Résistance de cette Assemblée de vous demander, car je suis convaincu que cette action n'était certainement pas approuvée par la quasi-unanimité des étudiants qui aujourd'hui participent à certaines manifestations, de vous lever tous et d'observer une minute de silence (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste) en hommage aux combattants de la guerre de 1914-1918 et à ceux de la guerre de 1939-1945 (Interruptions sur les mêmes bancs) qui ont lutté contre les amis de M. Cohn-Bendit. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants. — Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Mmes et MM. les députés de l'union des démocrates pour la V^e République, du groupe des républicains indépendants, plusieurs députés du groupe Progrès et démocratie moderne et MM. les ministres se lèvent. — Nouvelles et vives protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants. Debout ! Debout !

Plusieurs voix sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. Assis ! Assis !

M. le président. Messieurs, attendez un instant, je vous prie. (Mouvements divers. — Bruit.)

De nombreux députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. Diversion ! (Bruit prolongé.)

M. François Mitterrand. C'est une honte ! (Exclamations et protestations sur de nombreux bancs.)

M. le président. Monsieur Mitterrand, écoutez-moi. Je constate que l'Assemblée nationale n'est pas unanime et je demande à tous nos collègues de bien vouloir se rasseoir. (De nombreux députés de l'union des démocrates pour la V^e République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne se rasseoient. — Mouvements divers. — Bruit.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq minutes, est reprise à seize heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, je dois appeler votre attention sur le fait que, si nos débats doivent se dérouler dans un tel climat d'intolérance, il n'y a véritablement pas d'espoir de les voir se poursuivre d'une manière conforme à la dignité de l'Assemblée. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Guy Mollet. Pas de leçons de votre part !

M. Arthur Notebart. Il faut vous adresser à M. Souchal.

M. le président. Je vais dire publiquement à M. Defferre et à M. Mitterrand ce que je leur aurais dit en privé s'ils m'avaient fait l'honneur d'accepter mon offre de les recevoir.

M. François Mitterrand. Nous avons refusé.

M. le président. Je dis bien : si vous n'aviez fait l'honneur d'accepter mon invitation.

Si vous n'aviez écouté et, par conséquent, si vous aviez entendu ce que j'avais commencé à dire, vous auriez compris que j'invitais à s'asseoir ceux de nos collègues qui s'étaient levés... (*Murmures sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Arthur Notebart. Alors, il ne fallait pas vous lever vous-même !

M. le président. ... et vous auriez pu éviter un éclat parfaitement superfétatoire. (*Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Mes chers collègues, voulez-vous, de part et d'autre, aider le président à diriger les débats, ce qui me paraît indispensable à la tenue même des séances ?

De quoi s'agissait-il ?

Un de nos collègues a demandé une minute de silence, laquelle — c'est évident — ne peut être observée qu'avec l'assentiment général de l'Assemblée. Dans les secondes qui ont suivi cette proposition, j'ai constaté qu'elle ne recueillait pas l'unanimité.

M. Hervé Laudrin. C'est dommage.

M. le président. J'ai donc demandé à nos collègues de se rasseoir afin de dire que, puisqu'il n'y avait pas assentiment général, il n'y aurait pas de minute de recueillement. Je voulais ensuite, au nom de l'Assemblée unanime, j'en suis sûr, rendre au Soldat inconnu l'hommage qui lui est dû. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Si vous voulez bien considérer l'incident comme clos, cette suspension de séance aura eu au moins une utilité : elle nous aura permis de faire le pointage des noms des signataires de la motion de censure et de la notifier au Gouvernement.

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Ah !

M. le président. Je vais donc pouvoir donner lecture de cette motion.

Il n'y a pas d'opposition ?... (*Sourires sur divers bancs.*)

— 4 —

PRISE D'ACTE DU DEPOT D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. Voici le texte de la motion de censure dont j'ai annoncé le dépôt au début de la séance :

« Motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

« Dix ans après sa prise de pouvoir, le régime gaulliste, refusant tout dialogue véritable, contraint les étudiants, les enseignants, les paysans, les ouvriers, les jeunes sans emploi, à recourir à des manifestations de rue d'une exceptionnelle ampleur.

« Victimes d'un système universitaire qui ne répond pas aux exigences de la vie moderne et auquel le Gouvernement refuse les moyens de se réformer, les étudiants se révoltent et leurs maîtres avec eux. Ils dénoncent la maladie de la société à travers le malaise de l'université. A leur inquiétude, que justifie en particulier l'insuffisance de débouchés à la fin des études, le Gouvernement n'a voulu répliquer que par la fermeture de la Sorbonne et une répression policière d'une brutalité inouïe.

« Les agriculteurs, les ouvriers et l'ensemble des travailleurs sont durement touchés par une politique de récession économique qui condamne les premiers à l'exode et tous au sous-emploi et à la dégradation de leur niveau de vie. En outre, la situation des salariés se trouve aggravée par les ordonnances, notamment celles qui démantèlent la sécurité sociale.

« Un nombre de plus en plus grand de jeunes sont chômeurs avant d'avoir travaillé.

« Cette angoisse commune à des millions de Français est la condamnation d'une société conservatrice qui ne serait fondée que sur la recherche du seul profit et qui ne peut répondre à la volonté de plus en plus clairement exprimée de promouvoir de nouvelles valeurs politiques et humaines.

« Considérant que le recul tardif du Gouvernement devant l'indignation de l'opinion ne saurait faire oublier ses responsabilités depuis dix ans ;

« L'Assemblée nationale censure le Gouvernement en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution (1).

La motion de censure va être affichée.

Les noms des cinquante signataires seront publiés au compte rendu intégral de la présente séance.

Conformément au premier alinéa de l'article 150 du règlement, l'Assemblée prend acte de ce dépôt.

Conformément à l'article 151 du règlement, la conférence des présidents fixera la date de la discussion et du vote de cette motion.

— 5 —

MANIFESTATIONS D'ETUDIANTS

Déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames et messieurs, Paris vient de vivre des journées graves. Si sérieuses que le Président de la République s'est longuement interrogé sur la possibilité de tenir ses engagements en partant en visite officielle pour la Roumanie. Après réflexion, il a jugé que les devoirs d'Etat et la situation internationale de la France l'exigeaient.

Au demeurant, Paris n'est qu'à quatre heures de vol de Bucarest. De plus, le Président de la République m'a remis avant son départ l'autorisation d'user des pouvoirs dont la Constitution prévoit délégation au Premier ministre en cas d'empêchement momentané ou d'absence du chef de l'Etat. Enfin, le général de Gaulle s'adressera au pays le 24 mai.

Quant à moi, j'ai jugé évidemment indispensable de faire dès aujourd'hui une déclaration à l'Assemblée. Cette déclaration ne se substitue pas au large débat qui va avoir lieu prochainement sur les problèmes de l'éducation nationale et sur d'autres, si j'en erois le texte qui vient d'être lu. Elle se veut donc brève et synthétique. Je traiterai d'abord des événements récents, puis des problèmes de fond.

L'origine immédiate de ces événements se trouve dans la situation créée depuis plusieurs mois à Nanterre par un groupe — peu nombreux mais très agissant — d'étudiants érigeant en doctrine l'action directe et violente. Sans doute se orientent-ils novateurs, et cela n'est pas nouveau. Mais s'il n'est pas étonnant qu'un certain nombre de jeunes gens se proclament en désaccord avec la société, il n'est pas admissible qu'ils prétendent faire la loi dans la société qu'ils renient. Or c'est ce qui s'est passé à Nanterre. On voudra bien m'épargner la description des scènes qui s'y sont déroulées et des excès qui y ont été commis. La patience des autorités universitaires devait un jour prendre fin, sans doute trop tard. Ce fut la décision du doyen d'interrompre les cours.

Du coup, ceux dont je parle transportèrent à la Sorbonne leurs diatribes, leur agitation et leurs violences. Le recteur, en présence de plusieurs professeurs, se vit entouré d'un groupe casqué, armé de gourdins et arrachant les pavés de la cour. Pris à partie, craignant un affrontement brutal entre étudiants de tendances également extrémistes mais opposées, il fit appel à la force publique. Pouvait-il ne pas le faire ? Nul ne peut en tout cas affirmer en conscience qu'à sa place il aurait agi autrement. Il n'en est pas moins vrai que cette décision prit sur-le-champ et dans le cadre de la vieille Sorbonne, une valeur symbolique aux yeux de nombreux étudiants et qu'à partir de ce moment-là commença une escalade extraordinairement rapide, produisant des effets sans commune mesure avec leur motif occasionnel.

En quelques heures, en quelques jours, les étudiants, les universitaires, pourtant premier objet de la vindicte des initiateurs du mouvement, puis la jeunesse lycéenne, prirent feu et flamme.

Je ne peux pas ne pas souligner le rôle, en pareil cas difficilement évitable mais néfaste, de radios, qui, sous prétexte d'informer, enflammaient, quand elles ne provoquaient pas. Entre la diffusion du renseignement et la complicité, entre le souci de recueillir les explications des manifestants et l'appel à la manifestation, il n'y a qu'un pas et qui fut franchi parfois allègrement.

(1) La motion porte les signatures de MM. Mitterrand, Waldeck Rochet, Guy Mollet, Robert Ballanger, Defferre, Billoux, Bouthière, Raymond Barbet, Cornut-Gentille, Chambaz, Chandernagor, Coste, Robert Fabre, Juquin, Laharrère, Depietri, Darchicourt, Baillet, Georges Bonnet, Paul Laurent, Paul Duraffourg, Dupuy, Marceau Laurent, Hostier, Leccia, Houel, Zucarelli, Lemoine, Charles Privat, Leroy, Cassagne, Mme Colette Privat, MM. Benoist, Ducoloné, Carpentier, Mme Prln, M. Fouet, Pierre Cot, Delvaingnière, Fajon, Gilbert Laure, Guille, Tony Larue, Lavette, Boullé, Ernest Barbier, Pic, Chochoy, Defelis et Loustau.

Quoi qu'il en soit, les autorités se trouvèrent en présence de manifestations d'une extrême violence, mobilisant des dizaines de milliers de jeunes, dont beaucoup âgés de seize ans et moins, et qui contraignirent le Gouvernement à rétablir l'ordre. Ce qui fut fait. Certains ont beaucoup parlé de violences policières. Dans de tels affrontements, on n'évite pas la violence. Mais je tiens à rendre hommage au sang-froid dont firent preuve nos forces de police, qui remplirent leur mission sans que nous ayons à déplorer un seul mort, contrairement à des allégations mensongères diffusées complaisamment et qui ont provoqué, à mon initiative, l'ouverture d'une information judiciaire. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

N'avoir à déplorer aucune victime, cela paraît tout naturel, après coup. Mais lors d'affrontements de cette importance, que ne pouvait-on craindre ?

J'ajoute que cela n'est pas dû seulement à la fermeté et à l'humanité avec laquelle le préfet de police n'a cessé, conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, de diriger l'action de ses hommes et à la discipline avec laquelle ceux-ci ont obéi. Les dirigeants des organisations représentatives d'étudiants, et de l'U.N.E.F. en particulier, ont cherché, au plus fort de cette crise, à écarter les provocations des extrémistes. C'est donc aussi grâce à eux que nous pouvons aujourd'hui faire de ces nuits d'émeute un bilan qui ne soit pas trop lourd. Mais il n'y avait pas là que les étudiants de l'U.N.E.F. Il y avait aussi ces anarchistes dont je parlais tout à l'heure et qui ne devraient pas s'étonner que la société et l'Etat qu'ils prétendent détruire cherchent à se défendre.

Il y avait encore — et ceci est plus grave — des individus déterminés, munis de moyens financiers importants, d'un matériel adapté aux combats de rue, dépendant à l'évidence d'une organisation internationale et dont je ne crois pas m'aventurer en pensant qu'elle vise, non seulement à créer la subversion dans les pays occidentaux, mais à troubler Paris au moment même où notre capitale est devenue le rendez-vous de la paix en Extrême-Orient. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.) Nous aurons à nous préoccuper de cette organisation, pour veiller à ce qu'elle ne puisse nuire ni à la nation ni à la République.

M. Jean-Franck de Prémaunt. Très bien !

M. le Premier ministre. La situation, au matin du 11 mai, était grave. Rentré ce jour-là d'un voyage officiel dont on me fera la grâce de penser qu'il m'a paru long, quelle que soit la qualité de l'accueil extraordinaire qu'on fait à la France en ma personne les pays dont j'avais l'honneur d'être l'invité, j'ai estimé que le devoir du Gouvernement était, l'ordre étant rétabli, de créer l'apaisement.

Les décisions prises, vous les connaissez. La police a évacué la Sorbonne et le Quartier latin. Nous avons rendu aux seules autorités universitaires la responsabilité des activités à l'intérieur des facultés. Nous avons fait libérer tous les manifestants arrêtés, à l'exception d'un groupe de pillards, comme il s'en glisse toujours dans les manifestations violentes et qui, naturellement, ne sont pas étudiants. La Cour d'appel, avec l'assentiment du ministre public, a mis en liberté les manifestants condamnés en première instance. Tous pourront donc, s'ils le souhaitent, passer leurs examens dans des conditions normales.

Nous allons enfin déposer un projet d'amnistie qui sera adopté par le prochain conseil des ministres, transmis immédiatement à l'Assemblée et inscrit au premier ordre du jour prioritaire dès que la commission compétente l'aura examiné, projet qui répondra pleinement aux vœux de l'Assemblée. Il ne sera pas au bénéfice d'un parti, quel qu'il soit, mais l'affirmation d'une volonté unanime de tous ici, majorité, opposition, Gouvernement, pour un apaisement définitif. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Telle était donc la situation après mon intervention à la télévision du samedi 11.

M. Gaston Defferre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ? (Mouvements divers.)

Sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. Non ! non ! Plus tard.

M. le Premier ministre. Mais auparavant, la quasi totalité des organisations syndicales avait lancé un ordre de grève générale pour la journée d'hier.

Sur le plan de la grève proprement dite, la participation a été très moyenne, inférieure à ce que nous avons connu précédemment. Certes, les difficultés de transport ou de fourniture du courant, la crainte d'incidents, l'hésitation habituelle des parents à envoyer inutilement leurs enfants à l'école ont pu dissimuler cette impression. Mais les chiffres sont là et chacun

put s'en rendre compte à Paris et plus encore en province. La vie du pays n'a pas été, tant s'en faut, paralysée.

Par contre, la manifestation qui s'est déroulée à Paris a été importante par son ampleur. Un cortège s'est déroulé de la place de la République et de la gare de l'Est à la place Denfert-Rochereau pendant plusieurs heures. En dépit de l'échauffement naturel à ce genre de manifestation, en dépit des tentatives de quelques-uns pour faire une fois encore surgir l'émeute, aucun incident grave n'a marqué cette journée sauf, par hasard, place Denfert-Rochereau où le drame put être évité, grâce, en particulier, à l'intervention de M. Pierre Cot, présent sur les lieux. Dans l'ensemble, les manifestants obéirent aux consignes des dirigeants syndicaux et étudiants et se dispersèrent normalement. Quelques milliers d'étudiants poussés à l'action directe par les mêmes meneurs qui sont présents à tous les stades de cette agitation hésitèrent un moment à affronter le service d'ordre. Ils y renoncèrent finalement.

Ici encore, tout en reconnaissant le calme des organisateurs et de la plupart des participants au défilé, je dois rendre hommage aux forces de l'ordre et à la police parisienne (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants) qui, à aucun moment, ne se départirent de leur sang-froid et exécutèrent strictement les consignes reçues du ministre et de moi-même.

En province, s'il y eut quelques incidents, aucun n'a revêtu de réelle gravité. Et ce matin le calme est revenu en France, le seul fait saillant étant la présence permanente dans quelques facultés, dont la Sorbonne, d'étudiants décidés à remettre en cause l'Université.

Car il va de soi qu'au-delà des circonstances du moment ces événements traduisent un mal dont nous devons chercher les racines et que le premier problème posé est évidemment celui de l'Université.

On me permettra de rappeler, sans aucune forfanterie, l'effort accompli par le Gouvernement en la matière. Face à l'appétit du savoir, au développement des connaissances, à la nécessité d'ouvrir l'enseignement supérieur aux enfants du peuple, aux besoins considérables de l'enseignement scientifique et de la recherche modernes, nous avons fait un effort immense.

De 1958 à 1968, le nombre des étudiants dans l'enseignement supérieur est passé de 175.000 à 530.000. Le nombre de maîtres, professeurs, maîtres-assistants et assistants, de 5.870 à 25.700. Le budget consacré à cet enseignement supérieur, tout compris, est passé, ramené au nouveau franc, de 635 millions à 3 milliards 790 millions, soit en anciens francs 710.000 francs par an par étudiant. Et je l'ai déjà rappelé, nous avons mis en service depuis six ans des locaux universitaires dont la superficie dépasse celle de toutes les facultés existant en 1962.

Au total, et en dépit d'inadaptations locales dues à des mutations soudaines dans le choix des étudiants entre les diverses disciplines, les besoins ont été couverts.

Mais cet effort ne peut se suffire à lui-même. Encore convient-il que les enseignements soient adaptés aux besoins de notre société, afin que les jeunes gens puissent, à l'issue de leurs études, et les fluctuations passagères de la conjoncture économique mises à part, trouver l'emploi, la situation correspondant à leur acquis.

Le problème est difficile en raison même de l'évolution extraordinairement rapide des techniques et des besoins. Pour chercher à le résoudre, nous avons, après une large consultation d'universitaires éminents, mis sur pied une réforme de l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, réforme encore incomplète, qui ne peut être d'ailleurs qu'évolutive au vu de l'expérience et des mutations scientifiques, techniques ou économiques, et qui faisait suite à la profonde réforme de l'enseignement médical réalisée par le gouvernement de M. Michel Debré. Nous avons créé des formes nouvelles d'enseignement, avec les instituts universitaires de technologie dont le succès est éclatant et sur lesquels nous portons et allons porter de plus en plus un effort croissant.

Mais cela encore ne suffit pas. Plus exactement, si dans les disciplines qui préparent à des situations largement ouvertes et bien déterminées, telles que la médecine, la pharmacie, les sciences, principalement les sciences expérimentales, le droit même, il n'y a pas, au fond, de malaise vraiment sérieux, l'adaptation parfois ardue se faisant sans difficultés excessives, par contre, l'enseignement le plus désintéressé, le plus proche de la conception traditionnelle de la culture, mais de ce fait le plus éloigné des réalités professionnelles et le plus favorable aux spéculations jusque dans leurs formes extrêmes, je veux dire l'enseignement des lettres et des sciences humaines, connaît un trouble profond. Cela est dû au fait que ces études, sauf pour ceux qui se destinent eux-mêmes à l'enseignement, semblent ne mener nulle part. Cela est dû aussi au fait qu'alors que scientifiques ou étudiants en médecine, par exemple, travaillent de plus en plus en petites équipes très proches de leurs maîtres et se sentent en

communauté d'activité avec eux, en lettres et en sciences humaines, au contraire, on n'a guère dépassé, au moins dans les deux premiers cycles, le stade des cours magistraux, les étudiants ayant certes la possibilité de préparer et de passer leurs examens, mais ne se sentant ni associés à des tâches précises, ni solidaires de leurs maîtres. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

MM. Jean-Paul Palewski et Robert-André Vivien. Très bien !

M. le Premier ministre. Il est fatal que ce soit dans les facultés de lettres et de sciences humaines que des jeunes gens, livrés à eux-mêmes, prolongeant souvent leurs études durant sept ou huit années, recevant au surplus une formation qui les incite à remettre en cause toutes les idées reçues, versent dans le négativisme et le refus systématique de l'ordre social, y compris de l'Université elle-même.

Il ne peut y avoir de véritable solution que dans un contact étroit et constant entre maîtres et étudiants et dans le travail d'équipe.

Il ne peut y avoir de solution que dans le développement chez les étudiants du sens de la responsabilité, qui ne peut leur venir que d'une participation plus large à l'organisation même de leurs travaux, à la préparation de leur avenir. Cette profonde mutation dépend avant tout des intéressés eux-mêmes. Des maîtres d'abord, dont l'autorité a été directement mise en cause par une minorité d'« enrégés », et qui ne peuvent la restaurer en profondeur que dans une transformation des méthodes, et plus encore des rapports. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*) Des étudiants, ensuite, dont il est évident que pour être associés pleinement, comme je le souhaite, aux responsabilités, il est nécessaire et urgent que leurs organisations représentatives définissent clairement leurs conceptions quant à leurs rapports avec les maîtres, à leur participation à la vie des universités, à l'élaboration des programmes, à leur préparation à la vie active.

En bref, le professeur dictant un cours à des élèves qu'il ne connaît pas ou peu, l'étudiant bachotant les matières de l'examen ont vécu. Tout est à repenser, y compris nos méthodes de sélection. Qu'on me permette de dire que nul ne détient la solution de problèmes entièrement nouveaux et dont les données sont aussi complexes que récentes et d'ailleurs variables. Des mesures hâtives ne sauraient faire que passagèrement illusion. Il faudra procéder par étapes, par approches successives et dans un esprit de collaboration constructive. Si les étudiants et les enseignants s'y prêtent, le Gouvernement ne pourra que s'en féliciter.

D'ores et déjà, j'ai décidé de faire appel à un comité de réflexion, qui comprendra des représentants des professeurs, des étudiants, des parents d'élèves et des personnalités représentatives de toutes les familles spirituelles, à qui nous demanderons de nous fournir des suggestions et de nous proposer sinon des solutions, du moins des expériences.

Je pense, depuis longtemps, que c'est dans la voie d'une autonomie plus large de chaque université, dans l'ouverture sur la vie extérieure et dans l'adaptation aux activités économiques et sociales que se trouve l'issue la plus certaine. L'heure est venue, je crois, pour que cèdent les résistances à ces réalités évidentes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

De tout cela, le Parlement aura à connaître en temps utile.

Mesdames et messieurs, rien ne serait plus illusoire que de croire que les événements que nous venons de vivre constituent une flambée sans lendemain. Rien ne serait plus illusoire également que de croire qu'une solution valable et durable puisse naître du désordre et de la précipitation. La route est longue et difficile. Il ne sera pas trop de la collaboration de tous les intéressés pour atteindre le but. Le Gouvernement, pour sa part, est prêt à recueillir les avis, à étudier les suggestions, à en tirer les conséquences pour ses décisions. Mais il demande qu'on veuille bien mesurer les difficultés de la tâche.

C'est qu'il ne s'agit pas, simplement, de réformer l'Université. A travers les étudiants, c'est le problème même de la jeunesse qui est posé, de sa place dans la société, de ses obligations et de ses droits, de son équilibre moral même.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le Premier ministre. Traditionnellement, la jeunesse était vouée à la discipline et à l'effort, au nom d'un idéal ou d'une conception morale en tout cas.

La discipline a en grande partie disparu. L'intrusion de la radio et de la télévision ont mis les jeunes dès l'enfance au

contact de la vie extérieure. L'évolution des mœurs a transformé les rapports entre parents et enfants, entre maîtres et étudiants. Les progrès de la technique et du niveau de vie ont pour beaucoup supprimé le sens de l'effort. Quoi d'étonnant enfin si le besoin de l'homme de croire à quelque chose, d'avoir solidement ancrés en soi quelques principes fondamentaux, se trouve contrarié par la remise en cause constante de tout ce sur quoi l'humanité s'est appuyée pendant des siècles : la famille est souvent dissoute, en tout cas relâchée, la patrie discutée, souvent niée, Dieu est mort pour beaucoup et l'Église elle-même s'interroge sur les voies à suivre et bouleverse ses traditions.

Dans ces conditions, la jeunesse, non pas tant peut-être la jeunesse ouvrière ou paysanne qui connaît le prix du pain et la rude nécessité de l'effort, mais qui est plus inquiète que d'autres aussi pour son avenir professionnel, la jeunesse universitaire en tout cas, se trouve désemparée. Les meilleurs s'interrogent, cherchent, s'angoissent, réclament un but et des responsabilités. D'autres, et qui ne sont pas toujours les pires, se tournent vers la négation, le refus total et de goût de détruire.

Détruire quoi ? Ce qu'ils ont sous la main d'abord et, pour les étudiants, c'est l'Université. Et puis la société, non pas la société capitaliste comme le croit M. Juquin — qu'il demande donc l'avis des étudiants de Varsovie, de Prague et même de Moscou (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants*) — mais la société tout court, la société moderne, matérialiste et sans âme à leurs yeux.

Je ne vois de précédent dans notre histoire qu'en cette période désespérée que fut le XV^e siècle, où s'effondraient les structures du Moyen Âge et où, déjà, les étudiants se révoltaient en Sorbonne.

A ce stade, ce n'est plus, croyez-moi, le Gouvernement qui est en cause, ni les institutions, ni même la France. C'est notre civilisation elle-même. Tous les adultes et tous les responsables, tous ceux qui prétendent guider les hommes, se doivent d'y songer, parents, maîtres, dirigeants professionnels ou syndicaux, écrivains et journalistes, prêtres ou laïcs.

Il s'agit de recréer un cadre de vie accepté de tous, de concilier ordre et liberté, esprit critique et conviction, civilisation urbaine et personnalité, progrès matériel et sens de l'effort, libre concurrence et justice, individualisme et solidarité.

Je ne cherche pas, mesdames, messieurs, à éviter le débat politique. Nous aurons l'occasion d'ici peu de le vider et de le vider complètement. Mais en évoquant rapidement le fond des problèmes qui sont en fin de compte d'ordre philosophique plus encore que politique ou du moins relèvent de la politique au sens le plus élevé du terme, je ne crois pas m'éloigner de la question immédiate, qui est celle de notre jeunesse.

Il y a trois jours, au lendemain d'une nuit d'émeute, j'ai délibérément choisi, avec l'accord du Président de la République, l'apaisement et j'ai fait les gestes nécessaires. Aujourd'hui, je fais appel à la coopération de tous, et d'abord des étudiants, et je ferai les gestes nécessaires.

Notre pays veut la paix. Notre pays veut être heureux. Ce n'est que dans le calme et dans la collaboration qu'il en trouvera la voie.

Puisse, cette fois aussi, mon appel être entendu ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République, du groupe des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Henry Rey. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Henry Rey.

M. Henry Rey. Au nom du groupe de l'Union des démocrates pour la V^e République, je demande une suspension de séance de trente minutes.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Mesdames, messieurs, il m'est annoncé à l'instant même...

M. François Mitterrand. Monsieur le président...

M. le président. Monsieur Mitterrand, je vous en prie, laissez-moi terminer ma phrase.

M. Guy Mollet. Présidez !

M. le président. Monsieur Guy Mollet, je crois savoir le faire, à condition qu'on ne me mette pas systématiquement des bâtons dans les roues.

Je viens donc d'annoncer la reprise de la séance et j'indique qu'à l'instant même une prolongation de suspension m'a été

demandée. Par courtoisie, je tenais à en informer l'Assemblée, prêt d'ailleurs à rester au fauteuil de la présidence pendant cette nouvelle suspension.

La séance est suspendue de nouveau.
(La séance, suspendue à dix-huit heures six minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

CONVOICATION D'UNE COMMISSION

M. le président. Le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République me prie de faire savoir aux membres de cette commission que celle-ci se réunira à vingt et une heures.

— 7 —

MANIFESTATIONS D'ETUDIANTS

Déclaration du Gouvernement (suite).

M. le président. Ainsi qu'il résulte des suggestions faites à la conférence des présidents de ce matin et de leur acceptation par le Gouvernement, j'ai organisé le débat en accordant la parole à un orateur par groupe.

La parole est à M. Mitterrand, premier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. François Mitterrand. Mesdames, messieurs, « une attaque brutale a été lancée par les forces de police sans préavis et sans les sommations habituelles. Des grenades contenant un gaz dangereux ont été lancées par les policiers. L'usage de ce gaz est interdit par la Ligue des droits de l'homme. Il peut même présenter un danger de mort lorsqu'il est employé dans des locaux fermés. Des barricades ont été incendiées par la police, notamment grâce à des grenades fumigènes. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Un député de l'union des démocrates pour la V^e République. C'est peut-être la police qui a incendié les voitures !

M. François Mitterrand. « A la fin de la manifestation a eu lieu une véritable ratonnade, plus rapide et plus brutale que celle qui avait eu lieu à la faculté d'Alger, alors que les étudiants sur les barricades étaient armés de fusils. Il s'agit d'actes d'une sauvagerie sans nom. » Ce texte émane de M. Sauvageol, vice-président de l'U. N. E. F., organisation dont M. le Premier ministre voulait bien reconnaître tout à l'heure qu'elle avait eu, tout au long des manifestations de ces derniers jours, le sens de ses responsabilités. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

« Paris a connu une de ses nuits les plus lamentables », déclarait dans le même moment le préfet de police. Il est vrai que, jusqu'à une heure avancée de la nuit de vendredi à samedi, on ne pensait pas, de part et d'autre, que l'émeute viendrait. Les brutalités policières sont rapportées tout au long des colonnes de tous les journaux. On cite même le cas — nous en reparleront dans un débat prochain — de policiers ou de sections spéciales d'intervention qui poursuivaient les étudiants dans les immeubles où ces derniers étaient réfugiés, lançant des bombes lacrymogènes dans les appartements et s'en prenant aux gens de bonne foi et de bonne volonté qui n'avaient écouté que leur cœur.

M. le président. Monsieur Mitterrand, autorisez-vous M. le ministre de l'intérieur à vous interrompre ?

M. François Mitterrand. M. Fouchet étant encore ministre de l'intérieur, je lui laisse bien volontiers la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Fouchet, ministre de l'intérieur. Monsieur Mitterrand, je ne comprends pas (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste) qu'un ancien ministre de l'intérieur — qui, mercredi dernier, n'a pas répondu un mot à ce que j'ai dit — ne prenne pas en considération ce qui est l'expression de vérités élémentaires. Je suis surpris qu'un homme comme vous, qui a assumé les fonctions qui furent les vôtres et qui se prépare à en assumer de nouvelles, formule à la tribune de telles affirmations.

Je demanderai tout à l'heure à M. le président de m'accorder la parole pour réfuter vos allégations. (Mouvement de séance. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. François Mitterrand. Il y a beaucoup de ministres de l'intérieur qui ne confondent pas l'ordre et la brutalité... (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. Guy Sabatier. Jules Moch et les chars d'assaut !

M. François Mitterrand. ... qui ne confondent pas la sécurité des citoyens avec la provocation politique. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Le chapitre est long des observations à faire sur ce sujet. Je le répète, un autre débat aura lieu d'ici peu dans cette enceinte et nous aurons l'occasion d'y revenir.

J'insisterai surtout sur un autre aspect, monsieur le ministre de l'intérieur, à savoir les entraves apportées à l'évacuation des étudiants blessés et aux soins d'urgence réclamés par leur état, lesquelles ont soulevé de nombreuses protestations.

M. Marc Jacquet. Voyons, monsieur Mitterrand !

M. François Mitterrand. C'est le centre hospitalier des Quinze-Vingts et la direction de l'assistance publique qui ont confirmé que bien des hospitalisés n'avaient pas pu être transportés dans les délais convenables. (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. Jacques vendroux. A cause des barricades !

M. François Mitterrand. C'est un communiqué des professeurs Richet et Olivier, et des docteurs Bloch-Michel, Gorins, Salomon, Méry, Chiche, Hélénon, Bétourné et Aristott, tous chefs de service ou assistants à l'hôpital Tenon, qui dénonce : « le comportement de certains éléments de la police — dont l'un de nous, chef de service, a été le témoin visuel — qui a entravé de façon inadmissible l'exercice de notre mission d'assistance à personne en danger.

« Certains éléments de la police ont refusé l'évacuation de blessés dont l'état nécessitait des soins urgents, soit en les gardant, soit en s'opposant au franchissement de leurs barrages par ceux, médecins ou secouristes, dont l'unique objectif était de porter secours ».

Et, poursuit le communiqué de ces médecins : « S'il est exact, comme des témoignages sérieux le laissent croire, que la police a exigé de relever l'identité des blessés avant d'autoriser leur évacuation, nous nous devons de rappeler qu'en d'autres temps, sous l'occupation allemande, le professeur Porte, président de notre ordre national, avait solennellement appelé les médecins à refuser de communiquer aux autorités répressives, tant allemandes que françaises, l'identité des blessés qu'ils étaient appelés à soigner ». (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Vives exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

Un député de l'union des démocrates pour la V^e République. C'est indigne !

M. le président. Monsieur Mitterrand, autorisez-vous M. le Premier ministre à vous interrompre ?

M. François Mitterrand. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Vous l'avez dit, monsieur Mitterrand, cela restera sur vous. (Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants. — Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. François Mitterrand. Cela restera surtout sur le nom des responsables. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Des communiqués de la fédération des médecins de France rappellent que l'article 63 du code pénal et le code de déontologie médicale font obligation d'assurer sans entrave ni retard et en toutes circonstances les soins aux blessés, des médecins, chirurgiens et chefs de service de l'hôpital Saint-Antoine, des médecins, assistants et chefs de clinique de l'hôpital Sainte-Anne, de la confédération des syndicats médicaux, des syndicats des internes

s'élevèrent contre les entraves apportées à l'évacuation des blessés. Voici quelques témoignages parmi d'autres. Encore n'est-ce pas suffisant, si l'on se reporte à la polémique qui s'est instaurée sur l'utilisation ou non de certains gaz toxiques.

Le journal *Le Monde* fait aujourd'hui le point de cette polémique. On peut y lire une déclaration du professeur agrégé Kahn, rhumatologue à Lariboisière, et une mise au point de la préfecture de police. Il faut s'y arrêter un moment.

Le professeur Kahn a déclaré au foyer libanais : « Nous avons reçu des intoxicés qui présentaient des symptômes sévères : outre de très violentes irritations oculaires et bronchiques, ils manifestaient des vomissements et des nausées incoercibles, une grande fatigue et ils restaient des heures dans un état stuporeux caractéristique. »

Le professeur Kahn signale encore l'emploi d'un gaz qu'il n'était pas d'usage d'utiliser dans la police. Il conclut, après en avoir relevé les caractéristiques et les effets : « Ainsi, un tel gaz dont les effets sont inconnus du corps médical, a pu être utilisé pendant quarante-huit heures sans que les autorités sanitaires du pays en aient été informées. »

La préfecture de police fait observer que ce gaz peut être toxique, mais qu'il ne l'est plus dès qu'il est employé à l'air libre. Ce à quoi le journal *Le Monde* rétorque que, dans un certain nombre de cas qui peuvent être vérifiés, des grenades de ce type ont été lancées dans des salles closes où s'étaient rassemblés de nombreux étudiants.

Vous ne protestez pas ? (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le ministre de l'intérieur. Mais si !

Un député de l'union des démocrates pour la V^e République. Vous comparez la police à la Gestapo.

M. François Mitterrand. Tels sont les premiers éléments d'un dossier très chargé qui sera ouvert et légitimement développé par tous ceux qui jugent qu'en cette affaire le Gouvernement a manqué à ses devoirs. (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Nous vous écoutons, monsieur le Premier ministre, et nous nous prenions à penser à certains passages de votre discours : comme ce serait bien, s'il était au Gouvernement pour réaliser le programme qu'il nous définit !

Mais, depuis six ans, vous êtes vous-même Premier ministre, et il y a quelques semaines, à Ajaccio, vous vous réjouissiez de cet anniversaire en disant : « Décidément, nous sommes les meilleurs ! »

Il y a dix ans que votre régime est en place, mais — on peut le dire maintenant, précisément parce que nous en avons débattu mercredi dernier, ici même, et que nous avions la parole du Gouvernement sur la politique qu'il mènerait dans les vingt-quatre heures au regard de l'Université — monsieur le Premier ministre, qu'avez-vous fait de l'Etat ? (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.) Où est la responsabilité ? Qui était responsable au cours de ces heures ? Sans doute — et vous n'en pouviez mais — étiez-vous absent. Alors qui ?

Si l'on se reporte aux informations données par votre radiotélévision, il semble que le Premier ministre par interim et les ministres responsables aient été en contact constant avec M. le Président de la République et que des membres du cabinet de ce dernier aient participé à ces délibérations.

Et il apparaît bien qu'à l'issue d'un conseil des ministres M. le Président de la République ait déclaré — cela a été rapporté par M. le ministre de l'information : « L'ordre doit être rétabli d'abord ».

Qui était responsable au cours de ces derniers jours ? M. le Président de la République ? Je sais bien que vous ne pouvez répondre à cette question. Mais, quel qu'ait été votre éloignement, monsieur le Premier ministre, votre radio-télévision a voulu nous tenir informé de votre situation, de ce que vous pensiez, de ce que vous faisiez. J'insiste sur le fait que vous vous teniez très au courant de l'évolution de la situation, heure par heure.

Peu importe ! Une chose est sûre : il existait un gouvernement responsable, présent ici à Paris.

Monsieur le Premier ministre, votre majorité vous a-t-elle mesuré le temps ? Six ans déjà !

Votre majorité vous a-t-elle mesuré les crédits pour l'éducation nationale ? Six ans encore !

Votre majorité vous a-t-elle mesuré les pouvoirs, et même les pleins pouvoirs pour prévoir, diriger et gouverner ? Qu'avez-vous fait de l'Etat, monsieur le Premier ministre ? (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. Michel de Grailly. Vous ne manquez pas d'audace !

M. François Mitterrand. Oh ! je le sais bien, monsieur le Premier ministre, vous n'étiez pas là.

Oh ! je sais bien également que M. le ministre de l'éducation nationale et M. le ministre de l'intérieur, présents à leur banc, ont agi, mais sous quelle responsabilité ?

D'après le journal *L'Express* paru lundi dernier — est-ce vrai ? il vous appartiendra de répondre — M. le ministre de l'éducation nationale incitait à l'apaisement et à la conciliation quand on lui intima d'agir avec autorité et de rétablir l'ordre d'abord.

Nous ne savons pas où sont les responsabilités. Nous ne savons même plus où est la responsabilité de l'équipe ministérielle. Sans doute êtes-vous tous devant nous, messieurs les ministres, mais parce qu'il le faut bien : vous ne pouvez pas avouer à quel point vous en êtes. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants. — Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Vous voici de retour, monsieur le Premier ministre, mais vous ne serez pas le miraculé de Kaboul. Il vous faut bien admettre que l'action de votre équipe gouvernementale entraîne votre propre responsabilité, que vous soyez absent ou pas.

Au demeurant, qu'arrivera-t-il dans les jours prochains ? Jusqu'à ce débat, vous avez voulu assumer cette solidarité, vous avez couvert vos collaborateurs. Sans doute y étiez-vous contraint, car j'imagine qu'ils n'ont pas agi sans votre assentiment. De ce point de vue, vous avez raison d'être solidaire, mais alors vous êtes responsable. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Monsieur le Premier ministre, qu'avez-vous fait de l'autorité de l'Etat ? (Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Plusieurs voix sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. Luxembourg ! Luxembourg !

M. François Mitterrand. Ce que vous avez décidé, c'est la répression, et ce que vous avez subi, c'est l'apaisement. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Voilà la réalité de votre situation ! (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

J'entends dire : Mais il y a dix ans ?

En effet, il y a dix ans, un homme parmi les Français se dressait et annonçait, le 15 mai 1958 : « Le processus est engagé... ».

Craignez qu'un autre processus ne soit de la même sorte engagé en ce mois de mai 1968. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Oui, monsieur le Premier ministre, où est l'autorité de l'Etat ?

Au regard de l'administration, nous voyons un préfet de police exiger des ordres écrits parce qu'on lui demande, du côté de l'Université — et sous quelle influence ? — de lancer sa police à l'intérieur de la Sorbonne !

Qui est responsable, là encore ?

Sera-ce le recteur de l'Université de Paris ? Sera-ce le préfet de police ? Sera-ce la police ?

L'union des syndicats de police vient de déclarer : « Le Premier ministre a reconnu le bon droit des étudiants. Alors, pourquoi n'a-t-il pas recherché plus tôt le dialogue ? » Et elle rejette sur d'autres éléments qui lui furent imposés la responsabilité des excès que le Gouvernement, lui, ne désavoue pas.

Oui, monsieur le Premier ministre, qu'avez-vous fait de l'autorité de l'Etat au regard de l'information, vous qui, tout à l'heure, développez tout un programme pour l'Université ? « Il faudrait rendre à la jeunesse ses raisons d'idéal », avez-vous dit.

Commencez donc par lui rendre le droit à une information objective et honnête.

Et, tandis que je vous entendais rejeter sur les postes périphériques la responsabilité ultime de vos malheurs, je me disais : « Si l'Etat assumait son rôle et confiait à la télévision et à la radiodiffusion, monopole d'Etat, le soin d'informer honnêtement les Français, alors cette observation de M. le Premier ministre aurait plus de portée ».

Il est temps, il est grand temps que le Gouvernement s'en aille. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Au demeurant, et sur tous les plans, où en est l'Etat ?

Qu'avez-vous fait, monsieur le Premier ministre, de la justice ?

Comment ? On réunit les magistrats, on les convoque, ils siègent un dimanche, circonstance très rare dans les annales judiciaires, pour qu'ils condamnent et, un autre jour, on les convoquera afin qu'ils pardonnent !

De quelque manière qu'on s'y prenne, le Gouvernement tient bien à démontrer qu'à l'égard de ces magistrats-là il convient d'imposer, cette fois, l'autorité du pouvoir exécutif sur le pou-

voir judiciaire, et c'est tellement ressenti en profondeur que les élèves du centre national des études judiciaires, qui sont tous de futurs magistrats ont, par lettre individuelle rédigée en des termes identiques (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République*)...

M. Hervé Laudrin. Voilà ce qu'il ne fallait pas dire !

M. François Mitterrand. ... saisi M. le garde des sceaux de leur protestation. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Il est facile d'ironiser.

Mais telle est bien la décision délibérée des élèves du centre national des études judiciaires. Ceux-ci n'ont pas voulu, en raison des fonctions auxquelles ils se préparent, adresser une motion collective mais, afin de bien signifier leur protestation, ils ont décidé d'adresser individuellement une lettre à M. le garde des sceaux, qui doit maintenant en avoir connaissance.

C'est pourquoi j'ajoute : qu'avez-vous fait de la justice, monsieur le Premier ministre ?

Au point où vous en êtes depuis si longtemps, oui, il faut que le Gouvernement s'en aille. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.* — *Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Plusieurs voix sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. Luxembourg !

M. François Mitterrand. Monsieur le Premier ministre, qu'avez-vous fait de l'Université ?

Au Quartier latin, à la Sorbonne et à Nanterre et dans toute la France, que voyons-nous ? C'est la création de l'université autonome de Strasbourg, c'est, à l'appel du professeur Monod, l'université autonome qui élargit ses rangs, c'est la mise en place de facto des dispositions prévues au colloque de Caen parce que les ministres de l'éducation nationale qui se rendaient à ces assises n'ont jamais été en mesure de mettre en œuvre leurs promesses.

Où en est l'Etat, qui manque à sa parole ? Ici même, mercredi dernier, il était dit : Demain après-midi la Sorbonne sera ouverte. Or, jeudi, quand les étudiants et les professeurs se sont présentés, la Sorbonne était fermée.

Où est l'Etat lorsqu'il manque à sa parole ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur Mitterrand, autorisez-vous le ministre de l'éducation nationale à vous interrompre ?

M. François Mitterrand. Oui.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec la permission de l'orateur.

Voix nombreuses sur les bancs du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Démission ! Démission !

M. Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale. J'ai dit devant vous, monsieur Mitterrand : « La Sorbonne sera ouverte si l'ordre est rétabli ». Cette condition, le lendemain, ne fut pas remplie, car des menaces de graves désordres furent proférées au cours d'une manifestation que ses organisateurs ont amèrement regrettée, dès le lendemain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.* — *Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. François Mitterrand. La majorité, monsieur le ministre de l'éducation nationale, est si troublée qu'elle ne vous approuve que modérément. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

M. Hervé Laudrin. Ce n'est pas cela le problème !

M. François Mitterrand. Mais, vous le savez bien, ce qui a été possible au retour de M. le Premier ministre, l'était vendredi dernier ; et si vous l'aviez accompli nous aurions fait l'économie d'une émeute ! (*Vifs applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.* — *Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Voix nombreuses sur les bancs du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Démission ! Démission !

M. Marc Bécam. On se croirait à Nanterre !

M. François Mitterrand. Ce que je dis est si vrai que les doyens des facultés des lettres et des sciences humaines, pour la France tout entière, viennent de se réunir et de publier ce texte :

« Les doyens des facultés des lettres et des sciences humaines, conscients des délais nécessaires à la mise en place de structures nouvelles qu'ils souhaitent unanimement, estiment indispensable qu'en première urgence le collectif budgétaire de 1968 assure à l'enseignement supérieur les crédits de fonctionnement, ainsi que les postes d'enseignants et de personnels administratifs et techniques sans lesquels la rentrée de 1968 ne pourra être assurée.

Ils pensent, en effet, qu'une des causes de la situation actuelle est le refus constamment opposé sur ce point à leurs demandes répétées depuis plusieurs années. »

« Si le 15 juin prochain ces mesures ne sont pas assurées, les doyens des facultés des lettres de France auront le regret de remettre collectivement leur démission à M. le ministre de l'éducation nationale. » (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

J'avais donc le droit de vous poser cette question, monsieur le Premier ministre : où en est l'Etat, où en est l'Université ?

Il est temps, il est grand temps que le Gouvernement s'en aille. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.* — *Rires et exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Nous examinerons dans quelques heures au cours d'un autre débat l'ensemble des dispositions à prendre.

Dès maintenant, l'Assemblée unanime représentée par sa commission des lois, sans attendre la volonté — que vous avez semblé annoncer — du Gouvernement a décidé d'adopter une loi d'amnistie.

Mais cela n'est pas suffisant. Pensez-vous régler ces problèmes comme d'autres jadis, monsieur Pompidou ? Devant ce drame, votre situation rappelle à ceux qui ont vécu cette période, la situation du président Laniel devant l'Assemblée angoissée et le désordre public, lorsqu'il offrait comme seul remède à un autre drame national, la constitution d'une commission ! (*Vives exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Eh bien, cette commission, vous l'aurez peut-être ! Vous aurez peut-être ce conseil de réflexion !

Voilà toute votre réponse. Nous, nous disons : oui, il faut l'amnistie, mais aussi, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire que nous avons demandée afin de savoir qui est responsable puisque nous ne le savons pas après vous avoir entendu. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Pas d'Etat ! pas de justice ! De l'Université, que dirions-nous ? Monsieur le Premier ministre, il faut que le Gouvernement s'en aille ; c'est pourquoi nous venons de déposer une motion de censure. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.* — *Vives exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

Nombreuses voix sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Démission ! Démission ! (*Vives exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

M. Pierre-Charles Krieg. Les enrégés à Nanterre !

M. le président. Je demande à l'Assemblée d'écouter tous les orateurs dans le calme.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il fallait dire cela quand parlait M. Mitterrand.

M. le président. Je vous prie de laisser parler M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Fouchet, ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, j'ai eu l'occasion, mercredi dernier, à peu près à la même heure, de faire une déclaration devant l'Assemblée nationale.

Cette déclaration je l'ai faite en présence de M. François Mitterrand qui m'a écouté avec attention, qui, à aucun moment, ne m'a interrompu et qui, quand il a eu ensuite l'occasion de s'exprimer lui-même, n'a mis en cause ni le ministre de l'intérieur ni la police.

M. Robert Fabre. C'était mercredi !

M. le ministre de l'intérieur. Cela ne m'a pas échappé, monsieur le député, et je vais y venir.

Que s'est-il passé depuis mercredi ? (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. René Cassagne. Un massacre !

M. le ministre de l'intérieur. Qu'est-ce qui légitime, de la part de M. François Mitterrand, l'extraordinaire intervention, je dirai même — puisque la motion de censure parle de « répression inouïe » — l'intervention inouïe qu'il vient de faire à cette tribune et que la majorité, d'abord indignée, a accueillie ensuite, comme il convenait, avec des rires ? (*Exclamations et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Au début de cette séance, M. le Premier ministre a, dans son exposé, placé les choses à un niveau tel qu'il ne me paraissait pas décent d'en descendre. (Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Je vous en prie, écoutez M. le ministre de l'intérieur en silence.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'aurais pas voulu avoir à revenir sur une très brève et très « photographique » description des faits que nul — je le prétends — ne peut démentir. Je mets quiconque au défi de les démentir avec des preuves réelles. (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Que s'est-il passé ?

Vendredi dernier, ainsi que l'a rappelé M. le Premier ministre, le recteur de l'Université de Paris se trouve en présence de faits qui lui paraissent inadmissibles pour l'Université. La cour de la Sorbonne est envahie par les étudiants. Vous avez vu les photographies. (Rires et vives interruptions et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Mes chers collègues, l'Assemblée est-elle encore en mesure, de part et d'autre, et spécialement de ce côté (M. le président désigne les bancs du groupe communiste et du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste) d'entendre l'exposé d'opinions opposées ? C'est, me semble-t-il, le principe même d'une assemblée parlementaire. Je vous demande d'écouter M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Il peut, en effet, paraître amusant — je le reconnais — que j'emploie l'expression « envahie par les étudiants ».

Mais je vous demande d'admettre qu'il s'agit bien d'une invasion quand, malgré l'ordre du recteur, malgré l'ordre des professeurs de la faculté des lettres réunis autour de lui, ces étudiants, casqués, armés de gourdins, commencent à dépaver la cour de la Sorbonne à un point tel que le recteur de Paris croit, en effet, nécessaire de demander l'intervention de la police.

M. Fernand Dupuy. C'est faux !

M. Pierre Juquin. C'est un fait nouveau ! On n'a jamais parlé de dépavage de la cour de la Sorbonne.

M. le ministre de l'intérieur. Cette demande écrite est envoyée au commissaire de police du quartier de la Sorbonne qui est donc amené, tout à fait normalement — il ne pouvait pas ne pas le faire — à faire évacuer la cour de la Sorbonne. (Interruption sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

C'est ce qui est fait sans le moindre incident ; tous les leaders des mouvements d'étudiants réunis dans la cour de la Sorbonne sont transportés tout à fait normalement pour décliner leur identité, au commissariat de police (Vives exclamations et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste) comme cela a déjà été fait en plusieurs occasions, et dans le plus grand calme. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur le ministre, autorisez-vous M. Dupuy à vous interrompre ?

M. le ministre de l'intérieur. Non. (Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Fernand Dupuy. J'y étais, monsieur le ministre, et ce que vous avez dit est faux ! (Vives exclamations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République.)

M. Pierre-Charles Krieg. Agitateur professionnel !

M. Raymond Triboulet. Les voilà les agitateurs !

M. Michel de Grailly. M. Dupuy passe aux aveux !

Plusieurs voix sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République. L'étudiant Dupuy !

M. le président. Mes chers collègues, si les interruptions continuent je vais être contraint de suspendre la séance pour la deuxième fois et ce ne sera pas à l'honneur de l'Assemblée, je vous prie de le croire.

Monsieur le ministre, autorisez-vous M. Dupuy à vous interrompre ?

M. le ministre de l'intérieur. Soit, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Dupuy, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Fernand Dupuy. Je m'inscris en faux contre la version des faits que vous avez donnée, monsieur le ministre.

Chacun se souvient que, dans la soirée de vendredi, M. le recteur Roche, après avoir consulté les doyens, a fait savoir qu'il était favorable à l'ouverture de la Sorbonne. Ensuite, il a consulté le ministre de l'éducation nationale...

Voix diverses. Ce n'était pas mercredi !

M. le président. Vous ne parlez pas de la journée de mercredi !

M. Fernand Dupuy. Je parle, moi, du vendredi !

M. le président. Monsieur le ministre, où en étiez-vous : à la journée de mercredi ou à celle de vendredi ? (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Fernand Dupuy. Je ne confonds pas, moi, le mercredi et le vendredi.

Mercredi, je me suis adressé au ministre, qui était à la tribune, en lui demandant de revenir immédiatement sur les mesures envisagées et de retirer la police de la Sorbonne. Vous parlez bien, monsieur le ministre, de vendredi. Il s'agit bien de l'ordre que vous avez donné de faire charger la police. C'est vous qui en portez la responsabilité. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, je parlais du vendredi 3 mai. Je vous demande de bien vouloir écouter ce que, sans passion et regrettant d'avoir à entrer dans de tels détails, je me dois de vous dire.

Le vendredi 3 mai — et non pas le 10 mai — M. le recteur de l'académie de Paris requiert par écrit le commissaire de police du quartier de la Sorbonne, pour les raisons exposées par M. le Premier ministre, de faire évacuer la cour de la Sorbonne.

La cour est évacuée sans incident.

Aussitôt après, une trainée de fureur se répand dans le Quartier latin. J'ai eu l'occasion de le dire mercredi dernier et personne ne m'a démenti. Pourquoi me démentirait-on aujourd'hui ?

L'après-midi est dur. Un affrontement très brutal dresse les manifestants, d'ailleurs sans cesse renforcés, contre la police qui — j'ai eu l'occasion également de le dire ici et personne ne m'a démenti — ne s'attendait pas à un tel affrontement.

Le résultat — et personne, là non plus, ne l'a démenti — c'est que soixante membres du service d'ordre ont été blessés...

M. Georges Fillioud. Et quatre cents étudiants !

M. le ministre de l'intérieur. Ne confondez pas sans cesse les jours, je vous en supplie !

... et que, à la connaissance du préfet de police, aucun manifestant ne s'est fait soigner dans les hôpitaux de Paris.

Voilà ce que j'ai dit mercredi dernier, devant une assemblée moins nombreuse certes qu'aujourd'hui mais où figurait cependant M. Mitterrand.

Le lundi 6 mai, l'U. N. E. F. et différentes associations d'étudiants donnent l'ordre d'organiser des manifestations car ce jour même, à la Sorbonne, une commission de discipline chargée de faire un rapport au conseil d'université se réunit pour étudier le cas de huit étudiants de Nanterre dont on demandait qu'ils fussent frappés de sanctions.

La manifestation commence à neuf heures du matin pour se terminer le lendemain mardi à une heure du matin. Sans arrêt les violences succèdent aux violences, et l'affrontement est en effet brutal. J'ai eu l'occasion de le dire ici, et personne ne m'a démenti, que, sur un terrain de sport, les joueurs ont parfois des gestes qu'ils voudraient réfréner, sans y parvenir. De même, en pleine émeute et en pleine bagarre, ne peut-on pas s'étonner que certains gestes soient accomplis. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.) Mais ces gestes sont accomplis, vis-à-vis des étudiants, par un service d'ordre admirable de calme, de patience et de loyauté. (Vives protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République.)

Et qu'est-ce qu'il en a coûté au service d'ordre ? Je l'ai dit à l'Assemblée et, encore une fois, personne n'a pu le démentir, il en a coûté à un commandant de C. R. S. d'avoir le crâne défoncé par un pavé ; durant quatre ou cinq jours il est resté dans le coma et aujourd'hui encore il reste à demi paralysé. Cela à côté au service d'ordre de trois cents à quatre cents blessés, c'est-à-dire, à quelques dizaines près, autant qu'aux manifestants. Or — et je l'ai dit ici sans que personne pût me démentir...

Mme Jeannette Prin. Pardon !

M. le ministre de l'intérieur. Sauf vous, madame, en effet.

... Comme le service d'ordre était trois fois moins nombreux que les manifestants, il faut bien admettre que, comparativement, il a eu trois fois plus de blessés. (Mouvements divers.)

Le lendemain mardi, le préfet de police, qui a fait preuve dans cette affaire d'un courage et d'une adresse exemplaires — je tiens ici à lui rendre hommage, ainsi qu'à tous les hommes qu'il commande — pousse la patience jusqu'à sa plus extrême limite en laissant un cortège se dérouler dans Paris.

Ce cortège se répand ainsi sur les Champs-Élysées, sans que la police croie devoir intervenir, afin d'éviter l'affrontement, et il se rend à l'Étoile.

La grande majorité de l'Assemblée a déjà dit ce qu'elle en pensait. *(Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)*

Le jeudi, de nouveau, une manifestation a lieu à la Halle aux vins. Encore une fois, grâce à la patience du service d'ordre, l'affrontement est évité.

J'en arrive enfin aux manifestations du vendredi, du vendredi 10 mai, monsieur Dupuy, auxquelles vous assistiez.

M. Hervé Laudrin. On se demande bien à quel titre.

M. le ministre de l'intérieur. Ce jour-là, une manifestation commence place Denfert-Rochereau. Désireux d'éviter l'affrontement, M. le préfet de police se contente de faire garder le périmètre à l'intérieur duquel les incidents graves auxquels je viens de faire allusion s'étaient déroulés quelques jours auparavant ; il ne convenait évidemment pas d'autoriser une manifestation qui pouvait mal tourner, comme on l'avait bien vu. M. le préfet de police pousse encore très loin les limites de la patience, je dirai même de la prudence, mais laisse cependant d'énormes possibilités de défilé sans heurt et sans drame à cette foule qui, composée de quelques milliers d'étudiants, va remonter le boulevard Saint-Michel pour, d'après ce qui a été dit à M. le préfet de police, se disperser place Denfert-Rochereau.

Elle s'arrête place Edmond-Rostand,

A partir de ce moment-là s'engagent des pourparlers, des « négociations » entre les leaders de certains mouvements d'étudiants — les plus excessifs — et M. le recteur de l'université de Paris. Le préfet de police pense avec moi que nous devons, tant il est souhaitable d'éviter un nouvel affrontement, prendre le risque de conserver le plus longtemps possible toutes les chances en faveur d'un apaisement.

Que se passe-t-il alors ? Pendant huit heures, le service d'ordre reste immobile, sans intervenir. Ce fut peut-être d'ailleurs une erreur de ne pas intervenir tout de suite. Mais ne lui aurait-on pas alors reproché de refuser toute chance d'apaisement, tandis que les étudiants s'entretenaient avec le recteur ?

Ainsi donc, pendant huit heures, le service d'ordre reste immobile, en attendant qu'une décision soit prise dans le bureau du recteur. Sous ses yeux les rues sont dépourvues, des barricades sont élevées. Pendant des heures, il a devant lui des gamins de quatorze, quinze et seize ans. La police parisienne n'ayant pas l'habitude de s'en prendre à des enfants...

De nombreux députés communistes. Charonne !

M. le ministre de l'intérieur. ... à aucun moment le service d'ordre ne commet la moindre manifestation d'agression. Au contraire.

A deux heures du matin, la décision est prise d'intervenir. Je vous le demande, monsieur Mitterrand, quel est le ministre de l'intérieur qui, dans une situation semblable, voyant se dresser vingt, trente barricades, d'ailleurs élevées avec une compétence inattendue chez les jeunes *(Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste)*, prendrait le risque de laisser luire sur Paris un nouveau jour avec ces barricades. Quel est le ministre de l'intérieur qui l'accepterait ?

M. Pierre Mendès-France. Nommez une commission d'enquête sur l'emploi des gaz toxiques ! *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le ministre de l'intérieur. Quand, à deux heures du matin, l'ordre est donné d'intervenir, pour en finir avec ces barricades, le service d'ordre agit avec le désir d'éviter l'affrontement. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Mitterrand a fait état de grenades contenant des gaz nouveaux. Monsieur Mendès-France, vous que je connais bien, qui êtes homme de vérité, croyez-vous vraiment que la police française puisse se servir de tels procédés, à l'encontre de qui que ce soit d'ailleurs ?

M. Pierre Mendès-France. Alors, acceptez une commission d'enquête sur ce point ! *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le ministre de l'intérieur. Vous demandez une commission d'enquête ? On a parlé tout à l'heure de tels ou tels professeurs. Ce sont, je n'en disconviens pas, des hommes très qualifiés, mais ils n'avaient pas en main, comme M. le directeur du laboratoire judiciaire, les véritables grenades. *(Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

Plusieurs députés du groupe communiste. C'est donc qu'il y a les véritables grenades et les autres !

M. le ministre de l'intérieur. Tout le monde connaît M. le directeur du laboratoire municipal et sait que sa parole ne peut être mise en doute. Quand un tel universitaire, connu internationalement, et qui n'a pas d'opinion politique, ni de droite, ni de gauche, déclare officiellement, sous le couvert de son

nom, que ces grenades ne contenaient pas de gaz toxiques, c'est une infamie de prétendre le contraire. Pourquoi ne pas le croire et pourquoi croyez-vous votre propre enquêteur, qui ne possède pas les éléments nécessaires ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. — Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

On prétend également, M. Mitterrand en a fait état, qu'il y a eu des morts. Comment ose-t-on dire cela ? *(Vives dénégations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

Vous ne l'avez pas dit, monsieur Mitterrand ? En ce cas je n'insiste pas sur ce point. Il n'y a pas eu de morts.

Voilà donc comment les choses se sont passées.

Mesdames, messieurs, quand on sait quel dur métier accomplissent les membres de la police de Paris, quelle rude tâche doivent assumer les gendarmes mobiles ou les C. R. S., il est regrettable d'entendre dire, par des hommes qui l'ignorent et veulent seulement les salir, qu'ils se sont mal conduits. Je le regrette profondément et j'en suis indigné. *(Vives protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)*

Et je suis indigné parce que le discours de M. Mitterrand a été un véritable attentat à la vérité. *(Vives protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)* Et, en ce qui concerne M. Mitterrand, spécialiste en attentat, c'est un attentat réel ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Mitterrand, pour répondre au Gouvernement.

M. François Mitterrand. Je vous répondrai simplement, monsieur le ministre de l'intérieur, que ce qui, à nos yeux, condamne votre action, c'est que l'intervention de la police, vendredi soir, au prix de l'émeute et au prix de tant de blessés de part et d'autre, a été décidée précisément pour empêcher ce que M. le Premier ministre a accepté deux jours plus tard *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne)*, c'est-à-dire l'amnistie, le retrait des forces de police et la réouverture de la Sorbonne.

En la circonstance, monsieur le ministre de l'intérieur, c'est M. Pompidou qui vous a déjugé ! *(Vifs applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le Premier ministre. J'ai créé l'apaisement quand l'ordre était rétabli. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. — Vives protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Sudreau. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. Pierre Sudreau. Monsieur le Premier ministre, vous venez de faire un beau discours. Tout ce que vous venez de dire est excellent. Malheureusement — malheureusement pour vous — vous êtes au pouvoir depuis six ans ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

Il faut pour le pays, il faut pour nous tous plus que des paroles : il faut des actes. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

En effet, rien n'est réglé.

Il faut d'abord en finir avec ces événements pitoyables qui ont terni la réputation de votre gouvernement. Le Gouvernement, en prise directe avec la rue, a en quelque sorte et par sa faute, si j'ose dire, reçu le camouflet des événements.

Oh ! je ne m'étendrai pas sur ces événements, on vient de le faire abondamment, trop abondamment. Je me bornerai à souligner la faillite de certains responsables et la brutalité de la répression, cette répression qui provoque chez tous, avouons-le, un sentiment de malaise.

Je vous rappelle, monsieur le Premier ministre, que nous avons exigé une commission d'enquête sur ces événements, notamment sur la nature des gaz et des grenades qui ont été utilisés. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je précise que je ne mets pas la police en cause à ce sujet, car la police a utilisé les grenades qu'on lui a fournies. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Vous avez désavoué vos ministres, monsieur le Premier ministre. Cela a dû être difficile.

M. le Premier ministre. Je ne désavoue même pas mes anciens ministres ! *(Applaudissements et rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)*

M. Pierre Sudreau. Vous avez eu tort de m'interrompre ainsi, car je voulais justement vous dire qu'il était difficile de changer d'avis et qu'il faut parfois du courage pour le faire.

Personne ne doute, en effet, que vous n'avez suivi ces événements jour par jour et même heure par heure. Vous avez eu ce courage, et à ce titre je dirai, avec certains commentateurs politiques, que vous méritez considération.

Mais rien n'est réglé. Il faut désormais tirer les conséquences, toutes les conséquences, de ces événements, d'abord pour votre Gouvernement, ensuite sur le plan de l'éducation nationale.

Vous avez dit, il y a quelques mois, que dans toute votre action gouvernementale, l'œuvre dont vous étiez le plus fier était celle que vous aviez accomplie à l'éducation nationale. Je n'aurai pas, monsieur le Premier ministre, la cruauté de vous demander si c'est toujours votre sentiment.

M. Hervé Laudrin. C'est pourtant vrai dans beaucoup de domaines.

M. Pierre Sudreau. Il y a des années que des décisions auraient dû être prises pour réformer, pour adapter l'Université au monde moderne. Des retards, des attermoiments ont été scandaleusement accumulés.

Oh ! je sais bien, vous avez dit que d'immenses efforts avaient été accomplis. Je suis le premier à le reconnaître. Mais ces efforts ont été mal conçus, mal dirigés et mal appliqués.

En voici un exemple. Le colloque de Caen — pour ne citer que celui-là — avait réuni, en novembre 1966, les multiples personnalités du monde politique et des hauts fonctionnaires. Y participaient notamment M. Fouchet et M. Peyrefitte, qui était alors ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique. Ils ont l'un et l'autre, dans de beaux discours, approuvé les résolutions présentées. Qu'en est-il advenu ? Quelles décisions ont été prises ? Eh bien ! je suis obligé de dire que rien n'a été fait et qu'aucun des points approuvés par l'ensemble des participants n'a fait l'objet du moindre commencement d'exécution.

Certes, la critique est facile, je le reconnais et il est plus difficile, surtout en ce moment, de proposer. Que peut-on faire ?

Il faut d'abord repenser la mission des universités et en particulier celle des facultés des lettres, qui ne doivent pas servir qu'à « produire » des enseignants comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, à Clermont-Ferrand. Il faut que l'Université forme des hommes qu'elle puisse intégrer à la société en leur donnant aussi la possibilité d'y vivre.

L'Université, selon l'adage que vous connaissez bien : *universitas magistrorum et scholarium* doit être, depuis ses origines, une communauté des maîtres et des étudiants.

Il faut donc repenser entièrement sa mission. Comment ? D'abord en modifiant immédiatement son statut. Le recteur napoléonien a vécu. Les libertés universitaires existent, certes, pour les étudiants et pour les professeurs, mais elles n'existent pas au niveau des études. A cet égard, l'Université dépend toujours, dans la pratique, des bureaux parisiens, plus ou moins diffus, et, il faut le dire, plus ou moins anonymes.

Il faut donc jeter dès maintenant les bases de l'« autonomie » des universités. Le Premier ministre a lâché le mot tout à l'heure. Mais quelle autonomie ? L'autonomie c'est avant tout un ensemble de fonctions et de libertés, les unes conditionnant les autres, et qui devraient s'incarner dans des organismes nouveaux.

Les universités de l'avenir devraient être administrées par des conseils auxquels participeraient le corps enseignant, les étudiants, des représentants des collectivités locales ainsi que quelques autres personnalités.

Il faudra, bien entendu, leur donner aussi une autonomie administrative et financière.

Problème certes considérable, mais qui devrait être étudié rapidement et aboutir avec l'aide du Parlement. Je pense en particulier à la commission de contrôle que nous avons demandée, qui aurait pour mission de vous proposer, en collaboration avec un certain nombre de fonctionnaires, les projets de décisions que vous auriez à nous présenter avant la prochaine rentrée universitaire. Cette commission, monsieur le Premier ministre, en acceptez-vous le principe ?

Il faut aussi concevoir un cadre, une organisation des universités à l'échelle humaine. L'université de Paris, avec 150.000 étudiants, mais c'est une colossale erreur ! Comment ne l'avez-vous pas encore compris et n'avez-vous pas essayé d'y mettre fin ? Comment avez-vous pu lancer pendant des années des constructions gigantesques, type Nanterre, qui sont les véritables creusets de l'explosion actuelle ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Voulez-vous me permettre une courte interruption ?

M. Pierre Sudreau. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous avez, l'autre jour, monsieur Sudreau, démontré avec beaucoup d'éloquence que tout le mal venait de Nanterre, véritable boîte de Pandore d'où sur-

gissent tous nos malheurs. J'ai eu la curiosité de rechercher quel était le ministre de l'éducation nationale qui avait pris la responsabilité de construire Nanterre : il s'appelait Pierre Sudreau. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. Pierre Sudreau. Ce n'est pas vrai.

M. le ministre de l'éducation nationale. C'était en 1962. Je me réfère à un arrêté dont j'ai vu la signature. Le ministre s'appelait Pierre Sudreau.

M. Pierre Sudreau. Ce n'est pas vrai ; je n'ai tenu aucune réunion à ce sujet. Au surplus, ce n'est pas la localisation de la faculté de Nanterre que je critique ; c'est l'organisation même de cette université, son gigantisme. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

D'ailleurs d'autres facultés ont été localisées dans la région parisienne. Mais pour ce qui est du principe même de l'organisation de l'université, vous auriez dû vous reporter au dossier que j'avais fait établir alors, que j'ai transmis à mes successeurs et dont on n'a jamais tenu compte. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le ministre de l'éducation nationale. Je maintiens ce que j'ai dit.

La création de la faculté de Nanterre date de juillet 1962. Les plans en ont été adoptés par un ministre de l'éducation nationale qui s'appelait Pierre Sudreau. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. Pierre Sudreau. Je regrette, monsieur le ministre, mais c'est inexact.

Avant de monter à cette tribune, je me suis aussi fait communiquer le dossier et j'ai vérifié les dates. Je n'ai pris en la matière, je le maintiens publiquement, aucune espèce de responsabilité. Il est vraiment trop facile de raconter cela maintenant ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Par ailleurs, on critique le recteur Roche : mais il a une tâche surhumaine. Les véritables responsables sont ceux qui ont laissé subsister une organisation vermoulue jusqu'à ce qu'elle s'effondre.

Il y a un gabarit, il y a un volume — les ministres ou anciens ministres de l'éducation nationale qui sont sur ces bancs le savent bien ! — comme il y a une organisation des universités à déterminer et il aurait fallu le faire depuis longtemps.

Il aurait fallu mettre fin à ce gaspillage éhonté des crédits.

Il faut, bien entendu, modifier aussi totalement la conception du ministère de l'éducation nationale. Le ministère doit renoncer aux tâches de gestion et, plus particulièrement, à ces mini-gestions, ces micro-gestions, ces multiples petits problèmes qui sont évoqués à Paris, afin de se consacrer plus complètement aux grands objectifs.

Dans le système actuel, on centralise toutes les difficultés sans pouvoir centraliser les solutions. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Votre administration est aveugle. Elle ne sait pas où elle va ! Que dirait-on, mesdames, messieurs, dans le secteur privé, d'une entreprise ayant 600.000 employés, disposant de 10 à 15 millions de clients avec un budget représentant 20 p. 100 du budget de l'Etat et qui ne disposerait même pas d'un bureau de recherche ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je n'en finirais pas d'énoncer toutes les décisions qu'il faudrait prendre ! Sachez seulement, monsieur le ministre, qu'il y a dans cette assemblée et sur tous les bancs, de l'opposition comme de la majorité, des hommes capables, compétents, susceptibles de vous aider à faire aboutir des réformes fondamentales, car l'éducation nationale doit être traitée comme un problème national en dehors de tout esprit partisan. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Encore faudrait-il que vous consentiez à vous apercevoir que nous existons, que le Parlement existe.

Mais la responsabilité des événements dépasse l'éducation nationale seule. C'est en réalité tout le comportement du Gouvernement, l'esprit même du régime qu'il faut repenser. Les événements vont-ils vous faire comprendre que le moment est venu de changer de méthodes ?

A propos de la crise de la jeunesse, le Premier ministre a eu tout à l'heure le terme qui convenait. La crise de la jeunesse est un drame de notre époque, un drame qui atteint pratiquement tous les pays, mais il faut craindre que ce drame ne se développe plus particulièrement dans le nôtre. En effet dans le système actuel, personne ne se sent véritablement responsable. Les Français ont de moins en moins le sentiment d'être des citoyens à part entière. Changez vos méthodes et vous obtiendrez une harmonisation, un équilibre entre les responsabilités et les revendications, que ce soit dans le domaine politique ou dans celui de l'Université !

Prenons quelques exemples. Il faut en finir avec le passé, monsieur le Premier ministre. Provoquez un élan de réconciliation et faites l'amnistie, cette amnistie dont on parlait tout à l'heure pour les étudiants, en faveur de tous ceux qui ont été profondément désorientés par les événements d'Algérie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne. — Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Comment se fait-il que la France soit le seul pays d'Europe à ne pas avoir admis le principe de l'indemnisation des rapatriés ?

De même dans le domaine de l'information. Faites en sorte que notre système d'information soit digne d'un grand pays. Il n'est pas tolérable que la télévision, monopole d'Etat, n'ait pas été autorisée à rendre compte sur-le-champ, comme il se doit, des événements graves qui nous intéressent ainsi que la nation tout entière. (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

M. Marcel Bousseau. Revenez au débat.

M. Pierre Sudreau. Dans le domaine de l'information aussi, nous demandons à être des citoyens à part entière.

S'agissant des grands choix qui déterminent notre destin, les Français constatent aussi que ces choix sont de plus en plus décidés en dehors d'eux. Exemple, la stratégie tous azimuts qui commande... (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

M. Hervé Laudrin. Mais cela n'a rien à voir avec le débat.

M. Pierre Sudreau. Il s'agit du problème le plus important de notre époque, celui qui engage le destin de notre pays à tous égards. Il est regrettable que le Gouvernement ne l'ait pas déjà évoqué devant le Parlement.

M. Xavier Deniau. Mais ce n'est pas le sujet du débat d'aujourd'hui.

M. le Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Sudreau ?

M. Pierre Sudreau. Je vous en prie, monsieur le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Monsieur Sudreau, je tiens à vous rappeler que le Gouvernement avait annoncé son désir d'engager un grand nombre de débats au cours de cette session et parmi eux figurait expressément la politique de défense nationale.

Il est certain qu'avec la façon dont l'Assemblée, ou tout au moins l'opposition, nous oblige à ouvrir des débats et avec cette pratique des motions de censure permanentes, ce débat-là n'a pu encore venir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. — Protestations sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Pierre Sudreau. Monsieur le Premier ministre, je vous donne volontiers acte de cette déclaration. Permettez-moi de regretter qu'un certain nombre de personnes responsables aient cru devoir faire en la matière, depuis plusieurs mois, des déclarations avant même que le Parlement fût informé. En tout cas, sur cette question fondamentale, il eût été souhaitable que le Parlement pût délibérer avant que les ministres l'évoquent dans d'autres enceintes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Il faut regretter que vous n'attendiez de nous, en toutes circonstances, que de l'obéissance. Or une démocratie n'est pas seulement faite d'obéissance, mais de compréhension et de participation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Agissez dans ce sens et vite, monsieur le Premier ministre, avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Ballanger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, vous avez célébré, à votre manière, par un feu d'artifice de grenades et de matraques, l'anniversaire du coup d'Etat qui porta votre régime au pouvoir, il y a dix ans, le 13 mai 1958. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Hervé Laudrin. Vous n'étiez pas pour les colonels tout de même !

M. Robert Ballanger. Le peuple de France, comme le peuple de Paris, vous a répondu avec calme, force et dignité. C'est sa manière bien à lui de vous manifester sa profonde hostilité.

L'arrogance, la répression, le refus du dialogue, le reniement des engagements ne sont en aucun cas le moyen de répondre aux questions posées devant le peuple. Au reste, nous ne pensons pas que vous soyez qualifié pour résoudre les problèmes

tels qu'ils se posent aujourd'hui. Dix ans de votre régime ont montré à l'ensemble des travailleurs de notre pays que vous n'étiez pas capable de le faire.

M. Marcel Bousseau. Allez chercher Brejnev !

M. Robert Ballanger. La semaine qui vient de s'écouler nous a tous confrontés, de manière brutale, avec les problèmes qui sont dans la tête de notre jeunesse étudiante.

Vous semblez, monsieur le Premier ministre, avoir été surpris, et votre gouvernement désemparé. Cependant ces questions sont posées depuis longtemps mais le sont d'ailleurs les problèmes qui préoccupent les différentes catégories de travailleurs qui font la nation. C'est de leur avenir, compromis par le pouvoir gaulliste, que les Français sont soucieux.

A ces questions nous avons, pour notre part, proposé des solutions. Par exemple, nous avons un projet de réforme démocratique de l'Université que nous soumettons et que nous soumettrons davantage encore au feu de la discussion de tous ceux qui sont intéressés par ces problèmes.

Mais, face à ces préoccupations, à l'angoisse, par exemple, des travailleurs sans emploi et des étudiants qui se demandent ce qu'ils feront demain, à celle des travailleurs dont le niveau de vie se dégrade sans cesse, vous répondez par des discours, des statistiques, qui ne peuvent en aucun cas convaincre ceux qui sont les victimes de votre politique.

Nous aurons l'occasion, lors du débat sur la motion de censure, de faire la critique serrée de votre politique, de ses répercussions dramatiques sur la vie des Français ; nous dirons, en même temps, quelles sont à notre sens les voies qu'il convient d'emprunter pour donner à notre pays son essor et aux Français la certitude d'une vie meilleure.

Depuis dix ans, le Gouvernement se refuse au dialogue véritable avec les forces vives de la nation, les élus à tous les niveaux, les syndicats, la jeunesse. Des promesses certes, des déclarations sans votes, des commissions de « constatation » sur les salaires, mais sans pouvoir de décision, et même un livre blanc sur la jeunesse, ou des audiences sans suite dans le cabinet du ministre ; mais rien qui, dans les faits, procède de l'échange constructif.

Le pouvoir a toujours nié qu'il y ait pour lui des interlocuteurs valables, des forces de contestation, une volonté populaire dont la formation et l'expression soient indépendantes. Les seuls groupes de pression qu'il suive ou plutôt qu'il intègre dans ses conciles, ce sont les hommes des grandes banques.

Depuis le début, nous avons qualifié votre gouvernement de gouvernement des monopoles, réformateur à leur seul profit. Les étudiants et les enseignants en ont fait l'expérience amère, après les ouvriers, les paysans et les membres des couches moyennes. Votre réforme de l'Université a tendu à perpétuer la ségrégation sociale en l'adaptant aux besoins de l'économie concentrée.

Vous avez voulu préparer une caste technocratique, mais non ouvrir l'Université sur la vie sociale, démocratiser son recrutement, assurer des débouchés au travail intellectuel dans l'intérêt de la nation.

La colère des étudiants s'est alors dressée contre vous et vous avez voulu régler ce qui constitue un immense problème national, un problème de régime, avec la matraque, les grenades, la répression.

Il était cependant encore temps, la semaine dernière, d'arrêter l'engrenage fatal. Nous vous avons dit avec force ce qu'il fallait faire : ouvrir la Sorbonne, libérer les jeunes emprisonnés, enlever la police du Quartier latin pour le rendre à la jeunesse étudiante.

Votre ministre, M. Peyrefitte, avait promis de le faire. La parole donnée a été reniée (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République*) ce qui a été profondément ressenti par la jeunesse qui n'aime pas les reniements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) Et c'est ce reniement de la parole donnée qui a accentué la colère des étudiants.

Vous êtes par conséquent le responsable, les responsables des événements qui ont suivi et, en particulier, de cette terrible nuit où, à l'aube, vous avez, avec vos policiers, fait la chasse à l'étudiant, fait la chasse à l'enfant (*Vives protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Michel de Grailly. Vous confondez !

M. Robert Ballanger. Vous avez fait la chasse à l'enfant. Vous approuvez peut-être, monsieur de Grailly ?

M. Michel de Grailly. C'est une plaisanterie.

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, vous êtes arrivé à ce moment et vous avez tenté d'apparaître comme un élément de conciliation venu réparer les erreurs de ses ministres. Mais chacun sait que le Gouvernement tout entier est responsable...

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Robert Ballanger. ... et vous ne vous en tirez pas si aisément.

M. Marcel Bousseau. En Russie, on condamne et on garde les gens en prison !

M. Robert Ballanger. Les liaisons entre vous et votre gouvernement ont, je pense, fonctionné pendant votre voyage. Au reste, la presse nous a appris que le Président de la République avait été tenu heure par heure, y compris dans cette nuit du vendredi au samedi, au courant du développement des événements et des décisions de répression qui étaient prises.

Ainsi, du Président de la République au dernier de ses ministres c'est le Gouvernement et le pouvoir gaulliste qui sont responsables de la répression contre les étudiants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration vous avez, cet après-midi, tenté d'escamoter ces heures pénibles de la répression pour parler seulement des problèmes posés, et de l'avenir.

Malheureusement, votre ministre de l'intérieur a — permettez-moi l'expression — un peu tout gâché. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Il a rappelé, avec l'éloquence d'un chef de guerre, les prouesses de sa police, ce qui ne convenait pas au ton de votre discours. Monsieur le Premier ministre, on n'est jamais trahi que par les siens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Puis est venue la décision de grève générale prise par les organisations syndicales comme expression de la solidarité entre le mouvement ouvrier et le mouvement syndical étudiant.

Les puissantes manifestations et la grève générale du 13 mai vous ont montré la volonté de la classe ouvrière et des étudiants solidaires d'obtenir l'arrêt de la répression. D'ailleurs, la simple décision des organisations syndicales, ouvrières et étudiantes vous a amené, dès samedi, à faire marche arrière.

M. Christian Poncelet. Il s'agit là du parti communiste.

M. Robert Ballanger. Vous avez arrêté la répression et annoncé la réouverture de la Sorbonne.

Mais il faut faire davantage et prendre des mesures très rapidement. Une réforme profonde, une réforme démocratique de l'Université qui mette fin à la discrimination sociale, qui garantisse le droit de discussion de l'orientation des programmes et des cours est désormais nécessaire.

M. Hervé Laudrin. Gare aux Chinois !

M. Robert Ballanger. Les travailleurs demandent, avec les étudiants et les enseignants, la création rapide de nouvelles facultés, de nombreux instituts universitaires de technologie...

M. Michel de Grailly. Qui les a créés ?

M. Robert Ballanger. ... adaptés aux réalités contemporaines, la nomination d'enseignants qualifiés en nombre suffisant...

M. Hervé Laudrin. Sans examen ?

M. Robert Ballanger. ... la satisfaction des légitimes revendications des étudiants : allocation d'étude, développement des œuvres sociales et culturelles cogérées avec la participation des étudiants, instauration d'une vie démocratique dans les universités et les grandes écoles...

M. Marcel Bousseau. Comme en U. R. S. S.

M. Robert Ballanger. ... création, après accord entre les parties intéressées, d'une structure permanente de dialogue avec les étudiants.

M. Marcel Bousseau. Toujours comme en Russie !

M. Robert Ballanger. Lorsqu'on parle de dialogue, vous avez peur. Vous ne désirez pas engager le dialogue ; il n'est pas dans la nature de votre régime ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Michel de Grailly. Vous en êtes, vous, le spécialiste !

M. Hervé Laudrin. Vous ne faites peur à personne, monsieur Ballanger.

M. le président. Je vous prie d'éviter les apartés. Poursuivez, monsieur Ballanger.

M. Robert Ballanger. Ces objectifs sont les nôtres depuis longtemps. Une université moderne et démocratique doit remplacer l'actuelle université de classe.

A l'occasion de la discussion de la loi de finances rectificative, le Gouvernement peut demander au Parlement de voter d'urgence les crédits massifs nécessaires à la transformation radicale de l'Université que nous souhaitons.

M. Michel de Grailly. Ces crédits, les voteriez-vous ?

M. Robert Ballanger. Dans ce collectif, il n'y a pas un sou pour l'enseignement ; nous l'avons déjà signalé en première lecture. Et puisqu'un membre de la majorité me demande si nous voterions ces crédits, je réponds nettement au nom, je le crois, de toute l'opposition de gauche, ce si le Gouvernement nous propose, demain, un amendement au collectif portant engagement de plusieurs milliards en faveur de l'école, nous voterons ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Michel de Grailly. Ce sera la première fois.

M. Robert Ballanger. Les communistes saluent le renforcement de l'union des travailleurs manuels et intellectuels contre un régime qui leur refuse toute participation active à la gestion de l'économie, à l'élaboration de la politique, à la création d'une culture vivante.

Monsieur le Premier ministre, vous n'osez même pas demander à votre majorité apeurée et tremblante... (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Exclamations et rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*) ... d'approuver votre politique.

Je le constate une fois de plus et j'attends le démenti. Demandez donc à votre majorité d'approuver votre politique universitaire. La Constitution et le règlement vous en donnent la possibilité sans mettre en jeu l'existence du Gouvernement. A la suite de votre déclaration, demandez un vote, monsieur le Premier ministre. Nous verrons si vous avez confiance dans votre majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Marcel Bousseau. Va-t-elle voter la motion de censure ?

M. le président. Je vous en prie, laissez poursuivre et conclure M. Ballanger.

M. Marcel Bousseau. Conclure surtout !

M. Robert Ballanger. La classe ouvrière française, qui ne manque pas d'humour, disait hier dans ses slogans à la fois nombreux et profondément politiques que le Gouvernement devait s'en aller.

M. Marcel Bousseau. Bien sûr, vous voudriez prendre la place.

M. Robert Ballanger. « Dix ans, c'est trop », lisait-on sur bien des pancartes.

Des milliers, des centaines de milliers de manifestants ont proclamé cela hier à Paris et dans toutes les villes de France, exprimant ainsi d'une manière lapidaire ce que pense le peuple de notre pays.

Le régime des monopoles est insupportable au plus grand nombre. Les temps sont proches où va lui être substitué par l'union des forces démocratiques une démocratie véritable...

M. Marcel Bousseau. Pas comme en Russie et en Pologne !

M. Robert Ballanger. ... ouvrant la voie au socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Dijoud. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

M. Paul Dijoud. Les récents événements qui ont endeuillé la capitale de la France suscitent au sein du groupe des républicains indépendants un triple sentiment : sentiment de tristesse, de soulagement dans l'immédiat, mais aussi d'inquiétude pour l'avenir.

Sentiment de tristesse devant les violences commises de part et d'autre, dont il est difficile de déterminer les responsables, mais qui ne peuvent que nous peiner. Elles ont en effet provoqué un affrontement entre les nécessaires responsables de l'ordre et les étudiants dont nous comprenons les aspirations et les inquiétudes, étudiants qui nous sont sympathiques et qui, au demeurant, représentent l'avenir du pays.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Paul Dijoud. Sentiment de tristesse devant le malaise ressenti par une partie importante de la jeunesse étudiante ; sentiment de tristesse et d'inquiétude aussi devant les divisions qui se creusent, que nous constatons cet après-midi et que nous avons ressenties tout au long de ces jours au spectacle désolant d'une ville livrée à la violence.

M. Claude Estier. A qui la faute ?

M. Paul Dijoud. Sentiment de soulagement pour le présent, provenant de la conviction, après une période d'incertitude, que des décisions d'apaisement pouvaient être prises par le Gouvernement, sans que soient remises en cause, par le jeu de minorités agissantes, ni l'autorité de l'Etat, ni son indépendance.

M. Marcel Bousseau. Très bien !

M. Paul Dijoud. Ce sentiment de soulagement est cependant tempéré pour l'avenir par une inquiétude croissante, résultat de nos difficultés de contact avec la jeunesse : le dialogue politique, le dialogue culturel, le dialogue humain sont difficiles avec elle.

Inquiétude aussi pour l'avenir devant l'insuffisance des dialogues politiques entre Gouvernement, opinion publique, Parlement, organisations professionnelles. Il faut absolument éviter que ne se créent dans ce pays des conditions telles que le règlement des problèmes fondamentaux interviendrait inévitablement dans la rue. Ces problèmes doivent être posés sereinement, dans la perspective essentielle de préparer valablement l'avenir.

Nul n'a intérêt à l'installation du désordre dans la rue, ni la France, ni l'opposition qui — nous le savons — désire montrer au pays qu'elle peut être représentative d'une volonté de gouverner réellement. Il est donc indispensable que les problèmes essentiels du pays se règlent ici, dans un dialogue entre le Gouvernement et les représentants élus du peuple.

Pour la France, de toute façon, la persistance des troubles serait le prélude de la décadence.

Le problème de l'Université est posé et même, peut-être, un problème plus profond, celui de la place des jeunes dans la nation et dans la société. Ce n'est pas un problème particulier à la France. Si les récents événements ont mis l'accent sur cette réalité, nous ne devons pas oublier qu'elle est aussi celle de nombreux pays voisins ou plus lointains.

Aux Etats-Unis, en Tchécoslovaquie, en Allemagne, en Belgique, en U. R. S. S. même où je suis allé il y a quelques temps, partout j'ai rencontré des jeunes qui ne s'intégraient pas dans la société, qui s'inquiétaient, qui remettaient en cause les institutions et les responsables de leur pays.

Les jeunes n'ont pas encore trouvé — et on n'a pas encore trouvé — les moyens d'une participation authentique à la préparation d'un avenir qui pèsera pourtant sur leur vie.

Les solutions qu'offrent les adultes aux difficultés de l'existence ne satisfont plus les jeunes ; c'est le fond du problème. Il nous faut reconnaître objectivement, nous qui sommes les représentants élus du peuple, qu'aucun parti, qu'aucune tendance politique n'a pu proposer une idéologie valable, susceptible de mobiliser les jeunes et de leur offrir un nouvel idéal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Cette angoisse étreint tous les jeunes d'Europe, même si, actuellement, elle est aggravée en France par l'incertitude de trouver des débouchés après de longues études.

M. Claude Estier. A qui la faute ?

M. Paul Dijoud. Cette incertitude quant aux débouchés frappe avant tout les étudiants en lettres. Nous le savons, pendant des années, de jeunes Français furent attirés, par une curiosité intellectuelle bien compréhensible, vers la sociologie, la psychologie, la philosophie, vers des disciplines où personne ne peut leur garantir un débouché.

M. Claude Estier. A qui la faute ?

M. Paul Dijoud. Pour ces jeunes étudiants, à qui on ne sait pas ce qu'on pourra offrir demain, il est nécessaire de prévoir d'urgence — nous vous le demandons, monsieur le Premier ministre — un plan d'adaptation des études, un plan de reconversion. Ce doit être une de nos tâches prioritaires.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il est temps !

M. Paul Dijoud. Le problème des scientifiques est différent. Chacun sait que la France n'en compte pas assez, comme d'ailleurs tous les pays modernes. Mais il faut orienter l'étudiant vers une préparation aux responsabilités techniques qui assurera son intégration dans l'économie et diriger moins de jeunes vers la recherche fondamentale élevée, vers les hautes études à l'issue desquelles on ne peut assurer en toutes circonstances des débouchés.

Que cela plaise ou non, à la base de cette inconnue des débouchés se pose le problème de l'orientation et de la sélection.

Certes, nous souhaitons, ainsi que le Gouvernement, que s'accroisse le nombre des jeunes Français qui accèdent aux études supérieures. Mais il ne faut pas seurrer ; on ne peut pas tout obtenir. On ne pourra pas assurer aux jeunes à la fois la sécurité de l'emploi et la liberté totale du choix. Il faut qu'ils le sachent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Le problème de l'organisation de l'Université se pose également. Un effort important a été accompli et l'on n'a pas assez rendu hommage — il faut le faire, même si les circonstances sont difficiles — à l'œuvre de l'actuel ministre de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.* — *Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Mais cet effort a porté plus sur les aspects matériels que sur les aspects intellectuels et humains du problème. Il faut certes régler les questions matérielles ; elles sont graves et, à plus ou moins brève échéance, les besoins s'accroîtront qu'il faudra satisfaire. Cependant, les problèmes humains, les problèmes intellectuels sont fondamentaux et, à cet égard, le ministre de l'éducation nationale et le Gouvernement se sont souvent heurtés à des conservatismes internes qui ont maintenu les choses en l'état. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Ces conservatismes internes tenaces sont aujourd'hui brisés. On ne pourra jamais revenir en arrière et le Gouvernement a maintenant place nette pour franchir un seuil nouveau, pour accomplir une seconde étape. Cet effort est indispensable. Il ne s'agit pas de changer d'orientation ni de s'écarter profondément de l'action entreprise. Il s'agit de réaliser une réforme d'ensemble, dans des conditions à présent plus faciles, puisque personne, à l'intérieur de l'Université, ne pourra plus s'y opposer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

N'oublions pas, non plus, la nécessaire intégration de l'étudiant dans un milieu social qui lui est trop souvent étranger. On ne connaît — je puis vous l'assurer, puisqu'il n'y a pas si longtemps, j'étais encore étudiant — les incertitudes qui assaillent notre jeunesse. L'étudiant n'a pas encore acquis la maturité indispensable pour mesurer à leur exacte valeur les problèmes de la vie. Il a trop souvent tendance à sous-estimer les difficultés, à ne pas se rendre compte que l'échec et une certaine insatisfaction font partie de l'existence quotidienne. Alors, il se révolte contre ces échecs, contre ces oppositions et ces résistances qui détruisent fatalement les enthousiasmes juvéniles.

Il faut comprendre les problèmes qui se posent à l'étudiant. Il convient de lui constituer un cadre de vie et un cadre de travail plus normaux, plus humains.

On ne peut que s'inquiéter de la création d'établissements trop vastes, comme Nanterre. On l'a dit. On le sait.

Il est nécessaire de promouvoir une décentralisation, de repenser l'organisation de l'Université en des termes réalistes et orientés vers l'avenir. Que va-t-il se passer dans l'immédiat ?

Plusieurs hypothèses sont à envisager. D'abord, un effritement de ce mouvement étudiant peut se produire, à la faveur des vacances et des examens, examens auxquels, on peut l'espérer, la majorité des étudiants va se présenter ; cet effritement se traduirait par un retour *au statu quo*, aux habitudes du corps enseignant et de l'administration. Cela serait mauvais pour la France.

Nous ne le souhaitons pas ! Nous désirons seulement qu'une leçon puisse en être tirée.

Que peut-il encore se passer ? La poursuite des affrontements au Quartier latin ? Leur extension à des facultés de province ? Cela serait mauvais pour les étudiants et pour leurs organisations syndicales qui essaient de s'imposer sur un plan politique, mauvais surtout parce que cela aboutirait de plus en plus à la division de la France et à la politisation d'un problème sur lequel nous devrions tous être d'accord. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Il est nécessaire d'ouvrir un véritable dialogue. Ce dialogue, monsieur le Premier ministre, vous l'avez envisagé. Vous nous l'avez annoncé. Nous l'attendons impatiemment. Il est, pour nous, le principal espoir, après ces journées difficiles. Il doit s'instaurer avec les intéressés, avec tous ceux dont la compétence et l'autorité le rendront possible et efficace. Il est nécessaire que la vie politique, sur des problèmes aussi importants que ceux-là, se normalise. Ce dialogue doit être aussi étendu que possible.

M. Claude Delorme. Vous ne l'avez jamais voulu !

M. Paul Dijoud. Il faut que ces événements nous ouvrent les yeux sur la nécessité fondamentale d'un dialogue aussi étendu que possible, d'un échange de vues efficace, ainsi que les républicains indépendants le réclament depuis longtemps.

Ce n'est pas un hasard qui a conduit mes amis à me confier l'honneur, dont je ressens, croyez-le bien, tout le poids, de parler en leur nom à cette tribune.

C'est une illustration concrète de notre attitude à venir, non pas pour définir une politique pour les jeunes mais pour construire une politique avec les jeunes ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

M. le président. La parole est à M. Fanton. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. André Fanton. Monsieur le Premier ministre, vous avez fait l'historique des événements qui ont désolé nos concitoyens. Vous avez clairement établi les responsabilités des violences

qui ont surpris et choqué les Français. Vous avez rappelé les décisions d'apaisement prises par le Gouvernement; vous avez annoncé l'amnistie; vous n'avez pas oublié le bilan de l'effort qu'a fait l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur. De tout cela, nous vous remercions.

Quant à moi, je voudrais surtout souligner les ouvertures que vous avez faites sur l'avenir en ne dissimulant d'ailleurs pas les difficultés de l'œuvre à mener et en traçant les voies à suivre. Est-il trop tard, comme certains, plus préoccupés des perspectives politiques que des problèmes fondamentaux, l'affirment volontiers? Nous ne le croyons pas.

J'ai dit ici, il y a quelques jours, m'adressant au ministre de l'éducation nationale: Monsieur le ministre, agissez, nous vous suivrons.

L'action de demain sera peut-être plus délicate à mener qu'elle l'aurait été hier, mais gageons qu'elle sera aussi plus fructueuse. En effet, toute situation, quelque déplorable qu'elle puisse apparaître, comporte des motifs d'espoir.

Espoir d'abord dans la jeunesse de notre pays. Combien n'a-t-on pas insisté naguère sur le manque d'intérêt qu'elle portait à l'ensemble des problèmes! Nous avons pu constater, ces derniers jours, que cette appréciation était au moins légèrement erronée. Comment douter de son dynamisme et de ses ambitions à la voir si promptement s'exprimer dans un domaine qui la concernait tant?

Mais, comme le disait tout à l'heure notre collègue Djindj, espoir aussi, et profond espoir celui-là, que semble constituer la révélation pour beaucoup d'universitaires, et parmi les plus éminents, de la nécessité de réformer fondamentalement les structures dépassées de l'Université.

Le fait que beaucoup d'entre eux semblent avoir pris soudain conscience de la nécessité de consentir des sacrifices aux étudiants peut laisser espérer que beaucoup d'évolutions, jusque là trop ralenties, se traduiront par des réformes concrètes, rapides et acceptées par les intéressés.

Vous avez dit que les enseignements devaient être adaptés aux besoins de notre société. Je crois que c'est là, en définitive, que nous nous trouvons au cœur du problème.

Comment, en effet, entreprendre des discussions avec des hommes qui affirment, à la suite — j'allais dire, pardonnez-moi, à la traîne — d'un groupe d'utopistes enragés, la nécessité de détruire la société?

Qu'on n'imagine pas — le parti communiste, d'ailleurs, ne s'y est pas trompé — qu'il s'agit d'une mise en cause de la société capitaliste à laquelle succéderait miraculeusement une société socialiste que les intéressés n'hésitent pas à qualifier de bureaucratique! C'est en réalité, dans leur esprit, de la destruction de la société dans son ensemble qu'il s'agit. Le caractère international du mouvement en est, d'ailleurs, la preuve irréfutable.

En vérité, détruire la société par tous les moyens et singulièrement par l'action révolutionnaire, comme ils le proclament volontiers, pour bâtir une Université nouvelle, ne peut en aucune façon correspondre à la vision que nous avons de l'avenir du monde.

Accepter une telle perspective, c'est en définitive reconnaître à une minorité le droit d'imposer sa volonté à la majorité, c'est accepter que la force se substitue au droit, c'est accepter enfin la mise en cause de la démocratie.

Il n'est personne, sur quelque banc que ce soit, qui soit disposé à accepter de telles conséquences.

Monsieur le Premier ministre, je l'ai dit la semaine dernière: entreprenez les réformes fondamentales; n'hésitez pas à mettre en cause les privilèges séculaires. Votre majorité et le pays seront alors derrière vous! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. A cette heure, mesdames, messieurs, et compte tenu de ce qui a été dit, je ne crois pas avoir besoin d'ajouter grand-chose à ma déclaration.

Je remercie M. Mitterrand de son intervention. Nous ne sommes décidément d'accord ni sur le fond, ni sur le ton. En tout cas, ce n'est pas moi qui suis la violence et ce n'est pas moi qui suis l'intolérance; on l'a vu cet après-midi. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

A M. Sudreau, qui a mêlé quelques fleurs à ses épines, je dirai que son projet de création d'une commission qui pourrait connaître l'usage et la destination des fonds destinés à l'enseignement supérieur rencontrerait d'autant moins mon opposition que cette suggestion s'apparente tout à fait, en vérité, au contrôle budgétaire. Si l'on souhaite que ce contrôle soit effectué avec plus de loisir, je n'y vois pas d'inconvénient. Quant au débat sur les problèmes militaires, M. Sudreau aura la satisfaction de le voir venir les 11 et 12 juin prochains, je crois, d'après les prévisions de la conférence des présidents.

Je remercie naturellement les orateurs de la majorité à la fois de leurs déclarations et des suggestions qu'ils ont faites. Croyez bien, que dans ce domaine, plus que... non, autant que quiconque je sens peser le poids des responsabilités et j'éprouve la tristesse de ce qui est arrivé. Si nous pouvons retrouver nos étudiants, nos maîtres pour, ensemble, refaire l'Université, rien ne pourra, quant à moi, me rendre plus fier ni plus heureux. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Le débat est clos.

— 8 —

CONVOCATION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. J'informe l'Assemblée que la conférence des présidents se réunira à vingt et une heures trente.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique:

Modification éventuelle de l'ordre du jour.

Ordre du jour.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures dix minutes.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)